

Le Trait d'Union du

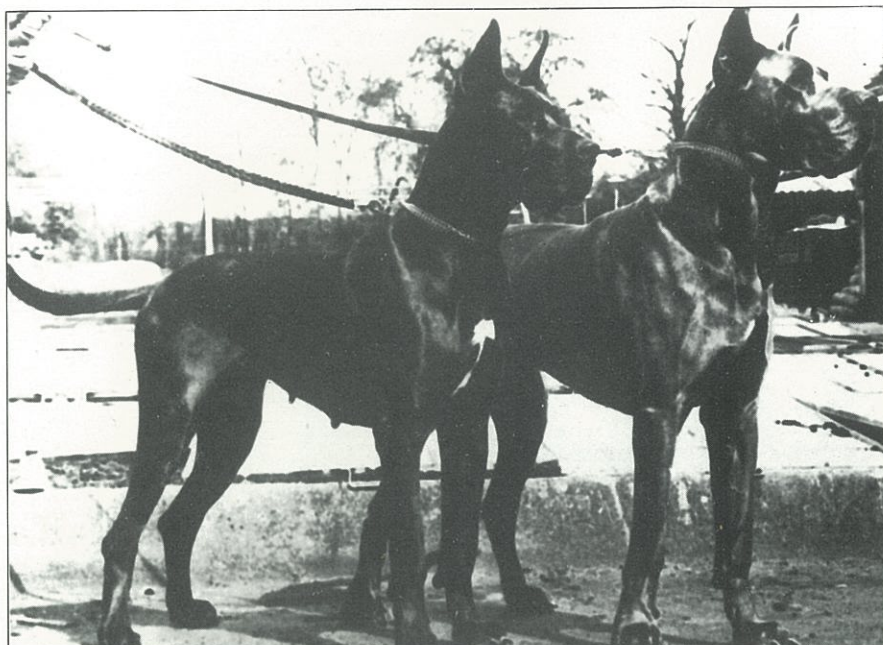
Doggen Club de France



JUIN 1986

N° 132

ÉLEVAGE DU VAL DE L'AMITIÉ



Élevage de sélection spécial bleu (et noir de bleu)

Palmarès en moins de dix ans

5 CHAMPIONS DU MONDE

8 CHAMPIONS D'EUROPE

9 CHAMPIONS D'ALLEMAGNE

5 BUNDESSIEGER

9 CHAMPIONS DE FRANCE

8 CHAMPIONS INTERNATIONAUX etc.

Chiots disponibles à l'élevage

**Pierre WOLF, 205, route de Strasbourg,
57070 METZ. Tél. 87.63.38.46.**

SOMMAIRE

	Pages
Éditorial	3
Délégations	5
Tiques et piroplasmose	8
Règlement d'élevage de la FCI	13
A propos du test de Campbell	15
Les vétérinaires au service de l'élevage	16
Championnat d'Alsace-Lorraine	17
Résultats d'exposition	21
Nouvelles d'élevage	26
Rubrique Étalons	28

LE TRAIT D'UNION

Bulletin officiel du Doggen Club de France
Directeur de la publication : Mme J. MÉRAT

*Les articles publiés dans la revue du DCF n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.*

Les manuscrits et photos non insérés ne sont rendus que sur stipulation expresse et port joint. Les articles publiés ne reflètent pas obligatoirement l'opinion de la rédaction. Le journal se réserve le droit de refuser ou de supprimer certains ordres sans avoir à en justifier. Les textes et publicités à paraître dans le numéro suivant devront parvenir à la rédaction pour le premier jour du mois précédant le mois de la livraison de la revue.

Éditeur :

Les Éditions du Suran, Bourcia, 39320 Saint-Julien

Impression : La Biennoise, 39 Morez.

LE DOGGEN-CLUB DE FRANCE

son comité et son bureau

Présidente	:	Mme Micheline MÉRAT Le Jaunet 03110 SERBANNES Tél. 70.56.51.86.
Vice-présidents	:	M. Marcel BAUX Quartier Saint-Roch 13115 ST-PAUL-LEZ-DURANCE Tél. 42.57.40.91. M. Daniel MOREAU 5, rue de la Chapelle 02470 NEUILLY-ST-FRONT Tél. 23.71.02.27. M. Paul SERTELET Les Basses Fosses NAYEMONT, 88100 ST-DIÉ Tél. 29.56.16.89.
Secrétariat général	:	Mme Jacqueline MÉRAT Le Jaunet 03110 SERBANNES Tél. 70.56.51.86.
Trésorier	:	M. Gilbert LEVRON 15, rue Roland de Roncevaux 49240 AVRILLÉ Tél. 41.69.35.62.
Membres du Comité	:	Mmes CHOISY - MARCLE - MATHIEU - PINCEMIN - MM. BÉRENGER - DUBOIS - LAFON - MARTIN - MIGNOT - VOILET.

LES COMMISSIONS

Commission du bulletin	<i>Présidence</i> : Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 SERBANNES. <i>Membres</i> : Mmes M. MÉRAT, PRAS, MM. GUTTIN, LAFON, MARTIN, MIGNOT.
Commission d'élevage	<i>Présidence</i> : Mme M.-J. PINCEMIN, 17150 ST-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU. <i>Membres</i> : Mmes MARCLE, J. MÉRAT, M. MÉRAT, MM. BAUX, LAFON, MARTIN, MIGNOT.
Commission des finances	<i>Présidence</i> : M. Gilbert LEVRON, Rue de Roncevaux, 49240 AVRILLÉ. <i>Membres</i> : Mmes CHOISY, MARCLE, MATHIEU, M. LAFON.
Commission des juges	<i>Présidence</i> : M. Alain DUBOIS, Rue Sadi Carnot, 59211 SANTES. <i>Membres</i> : Mmes M. MÉRAT, PINCEMIN, MM. BAUX, BÉRENGER, LEVRON, Y.-M. MÉRAT, MOREAU, SERTELET, VOILET.
Commission des litiges	Mmes Régine CHOISY, Micheline MÉRAT, M. Alain DUBOIS.

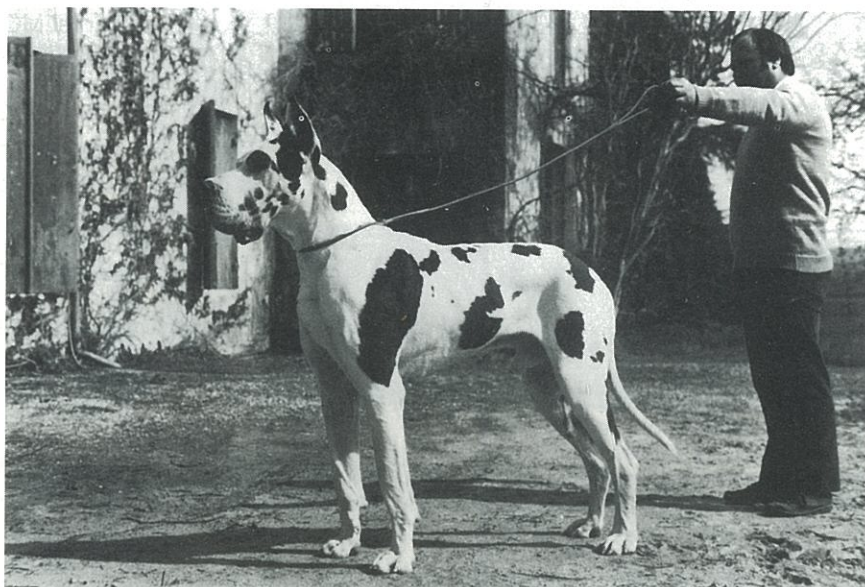
LE DOMAINE DES BOIS DORÉS

Mme Andrée LE BRONZE

Chaumont - 19270 Ussac - Tél. 55.24.03.54 h.t. ou 55.87.45.59 h.r.

vous présente

USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS, né le 27/9/83



8 fois classé Excellent

dont 6 CAC avec 2 CACIB et 2 RCACIB - Ch. France 3 Ex. Lyon - DCF Mantes-la-Jolie 3 Ex.

Jugé par Lascaux, Dubois, Baux, Y.M. Mérat, Pincemin, Moreaux

Fils de Rémus de la Templerie / Sindy

Chiots âgés de 4 semaines

Talinka du Clos de Templerie /
Usky du Domaine des Bois Dorés

Propriétaire de la portée :
Mme PINCEMIN-LABROUSSE



ÉDITORIAL

Notre bulletin a fait peau neuve par son aspect et son impression depuis septembre dernier.

*En janvier, notre comité directeur a nommé une **Commission du bulletin** du Doggen Club de France.*

Depuis mi-avril, notre commission s'est mise en place pour œuvrer dans le cadre et dans les limites de ses prérogatives.

Certes, notre commission a des idées et une opinion personnelle sur le contenu de notre « Trait d'Union ».

Mais est-il, et sera-t-il, le reflet des désirs et des souhaits de nos membres et de nos lecteurs ?

A vous de nous le faire savoir, de nous le dire, mieux de nous l'écrire, amicalement, certes, mais sans complaisance.

Aussi, notre commission serait heureuse que bon nombre d'entre vous nous indique ce que vous aimeriez trouver « en plus » des rubriques actuelles, mais aussi « en mieux » de celles existantes.

Ce bulletin est le vôtre !

Nous avons un rôle d'information et de lien permanent entre nos membres éleveurs, propriétaires, juges et amateurs du dogue allemand.

Nous espérons vos critiques... et surtout vos suggestions, que nous attendons.

La Commission du bulletin

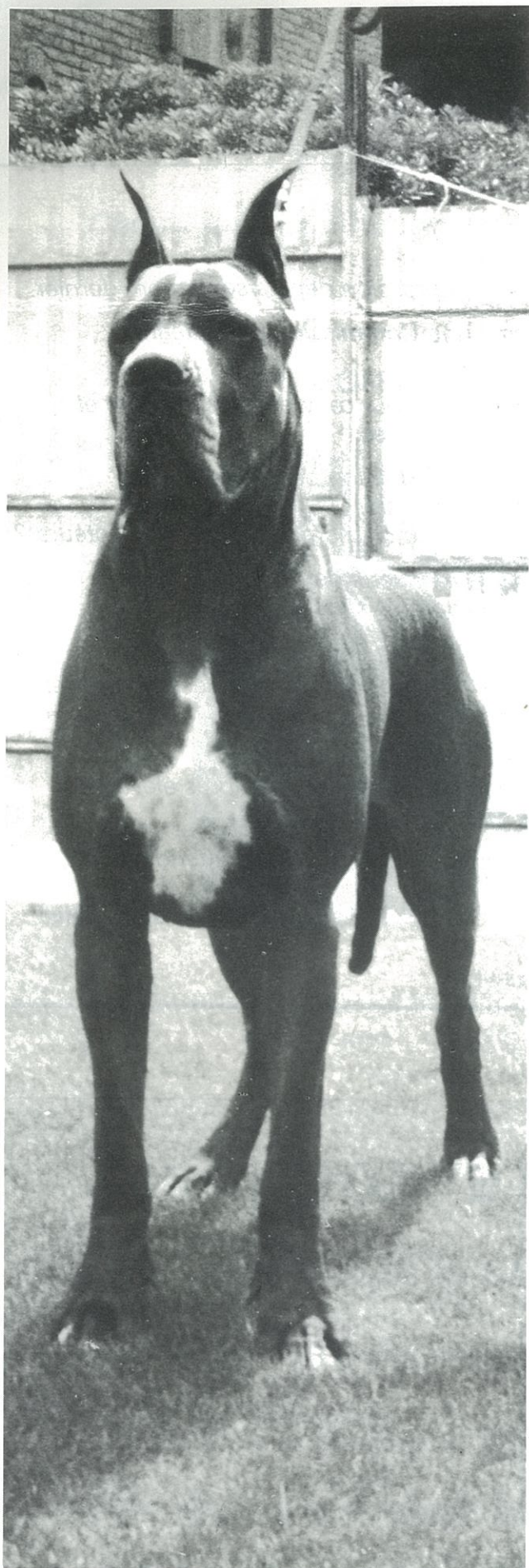
NATIONALE D'ÉLEVAGE 1986

28 Septembre - Parc de St-Cloud (92 - Ile-de-France)

Feuilles d'engagement dans le prochain numéro du Trait d'Union

Assemblée générale, la veille.

Tous renseignements dans le prochain Trait d'Union.



Champion de France

Ultra des Terres de la Rairie

(Ch. Ramsès II de Carjegu /
Ch. du Monde
Roméa des Terres de la Rairie)

Étalon Recommandé
4 points

*Frère de portée
de 3 autres champions*

**Prop. Mme Feuillet
Le Pré Rond
Sugères, 63490 Sauxillange**

**Pour saillies contacter :
Mme Hirsch. Tél. 73.70.94.47**

LES DÉLÉGATIONS

Délégués	Adresses - Villes	Téléphones	Départements
BAUX Marcel	13 - ST-PAUL-LEZ-DURANCE	42.57.40.91	04-05-06-13-83-84
CHOISY Régine	34 - BAILLARGUES	67.70.15.47	11-12-30-34-48-66-81
COFFIN Jean-Pierre	62 - METZ-EN-COUTURE	21.58.45.47	59-62-80
DEBAILLEUL Michel	82 - VALENCE D'AGEN	63.39.68.09	09-31-32-40-64-65-82
DUVAL Marcelle	21 - LONGVIC	80.66.34.10	21-39-71
ÉPIVENT Loïc	22 - SAINT-TRIMOEL	96.42.72.08	22-29-35-56
FOURCADE Anne-Sophie	14 - ST-GEORGES-EN-AUGE	31.20.66.09	27-76
GUTTIN Lionel	61 - CERISY-FLERS	33.64.46.66	14-50-61
LEVRON Gilbert	49 - AVRILLÉ	41.69.35.62	44-49-53-72-79-85
MARCLE Monique	24 - ST-MARTIN-DE-GURÇON	53.80.75.70	19-24-33-46-47-87
MARTIN Jean-François	95 - US VIGNY	(1) 34.66.01.09	28-75-78-92-93-94-95
MEINER M.	03 - MONTMARSAULT	70.07.60.12	03-15-18-23-43-58-63
MOCSINSKY Liliane	38 - LA COTE ST-ANDRÉ	74.54.60.39	01-07-26-38-42-69-73-74
MOREAU Daniel	02 - NEUILLY ST-FRONT	23.71.02.27	02-08-51-60
POUSSET Jean-Pierre	37 - STE-MAURE TOURAINE	47.65.51.39	36-37-41-86
SERTELET Paul	88 - NAYEMONT	29.56.16.89	25-52-54-55-57-
ALBERT Dominique	88 - ST-AURICE-SUR-MOSELLE	29.25.12.42	67-70-88-90
VOILET Claude	93 - SEVRAN	(1) 48.60.31.14	10-45-77-89-91
WENDT Annick	17 - SAINT-SAVINIEN	46.91.70.05	16-17
BONNETETE DE VAUCANSON	Guyane française et Antilles		971-972-973

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné (Nom et Prénom)

Adresse

demande mon admission au DOGGEN CLUB DE FRANCE :

Cotisation annuelle : 180 F.

que je verse en :

☐ chèque bancaire à l'ordre du Doggen Club de France

☐ espèces

☐ chèque postal

A, le

Signature :

Renouvellement de cotisation ☐

Nouvelle adhésion ☐

A retourner au DOGGEN-CLUB DE FRANCE :

Mme MÉRAT, « Le Marais du Jaunet », Serbanes, 03110 ESCUROLLES - Tél. 70.56.51.86

Trésorier : M. LEVRON, 15, av. Roland-de-Roncevaux, 49240 AVRILLÉ



1^{re} méthode pour la FRANCE des CENTRES HARVEY

membre
S.P.A.

Tél. (1) 34.76.52.58

vous indiquera l'adresse du centre desservant votre région

PARIS - YVELINES - EURE-ET-LOIR - EURE - VAL D'OISE - HAUTS DE SEINE - VAL DE MARNE
ESSONNE - SEINE-MARITIME

**DRESSAGE
EDUCATION**

GARDE
PEUREUX

DÉFENSE
AGRESSIF

OBÉISSANCE
ABOYEUR

SPÉCIALISTE DOGUES - DOMICILE - GROUPE - PARTICULIER

PENSION

SIMPLE OU
EDUCATIVE

BOXES CHAUFFÉS. 2 HECTARES BOISÉS
SERVICE VÉTÉRINAIRE

FORMATION MAÎTRES - CHIENS et
EDUCATEUR en PSYCHOLOGIE CANINE

Adresse courrier : La Maladrerie de POISSY - 78300

AVEZ-VOUS PENSÉ A RÉGLER VOTRE COTISATION 1986 ?

PRINCIPES ET PRESCRIPTIONS D'ÉLEVAGE DU DOGGEN-CLUB DE FRANCE

Chaque membre du DOGGEN-CLUB s'engage, en s'inscrivant, à suivre les règlements d'élevage du club, soit :

- 1) n'utiliser pour l'élevage que des dogues inscrits au LOF, au R.I. ou à un Livre des Origines reconnu par la SCC ;
- 2) éliminer impitoyablement toutes les fausses couleurs ;
- 3) ne pas accoupler les dogues de variétés différentes, sauf :
 - les fauves et bringés,
 - les arlequins et les noirs,
 - les bleus et les noirs issus de bleus.

Chaque membre du DOGGEN-CLUB DE FRANCE (Association régie par la loi de 1901, Club spécial de la race agréé par la Société Centrale Canine et le Ministère de l'Agriculture) :

— après avoir pris connaissance du présent bulletin, du règlement d'élevage, s'engage à respecter rigoureusement les dispositions de ce règlement.

— s'engage également, par la présente adhésion, à se conformer aux différentes dispositions présentes ou à venir, tant des statuts et règlements du D.C.F. que ceux de la S.C.C. et aux décisions de leur comité respectif.

— s'engage, enfin, à ne rien faire qui puisse nuire au bon renom du club et des buts qu'il poursuit ainsi qu'à celui des juges et experts agréés.

ARPAD DE LA MAISON DES TROIS LYS

à M. et Mme Guy KLEPEC - Mulhouse - Tél. 89.51.03.77

né le 20/12/85

Fils de la Ch. de Sarre 85, lice d'élite, sigle A : TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (prod. Dr Mérat) et du Ch. du monde 85, Winner 84/85, VDH Ch., DT Ch., Int. Ch., Körkl I VIKTOR IMPÉRIAL (Zü, und Bes, Dr. B. Badde und Frau.)

Généalogie : Ch. B. 82/83, Ch. club 82, Luxembourg 82, Ch. Belge 83, Int. Ch. RUDE DE LA TEMPLERIE. Ch. Int., Ch. B., Ch. Allemagne, Ch. Esp., Bundessieger 80, Europ 78/79 ILKO VOM KOPFELGRUND.

Dt Ch., ARPAD VOM DER NURBURG - Dt Ch., ULLI VOM HAUSE GECO.

XANDER VOM DER NURBURG - Dt Ch., Bundessiegerin 71, INKA VOM DER NURBURG.

Dt Ch., Bundessieger 76/77, DIAMANT VOM DER NURBURG.

Dt Ch., DIANA VOM DER NURBURG - ES 74, Winner 74, QUASI IMPÉRIAL.

Bundessiegerin 83, Dt Ch., VDH Ch. LADY IMPÉRIAL.

Bundessieger 77, ES 80, Dt Ch., VDH Ch., XANTOS IMPÉRIAL.

Int. Ch., Dt Ch., Bundessieger 68/71, Winner 69/71, Schw Sieger 69/70, Belge Ch, NL Ch., Luxembourg Champion, EICK IMPÉRIAL.

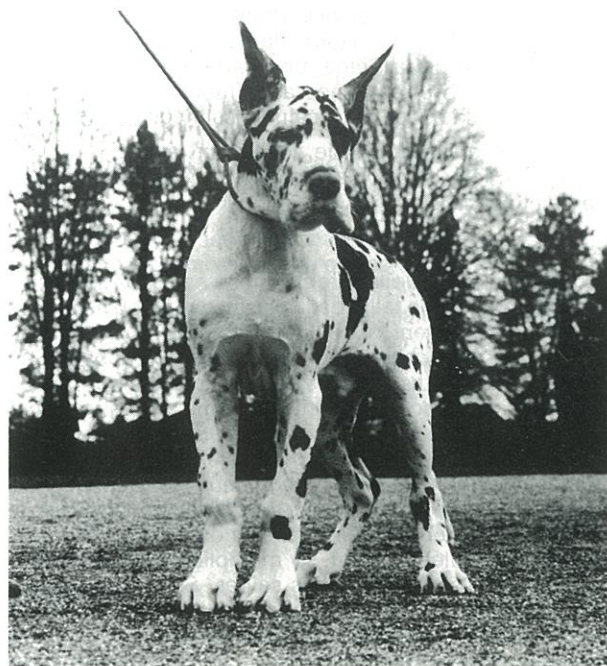
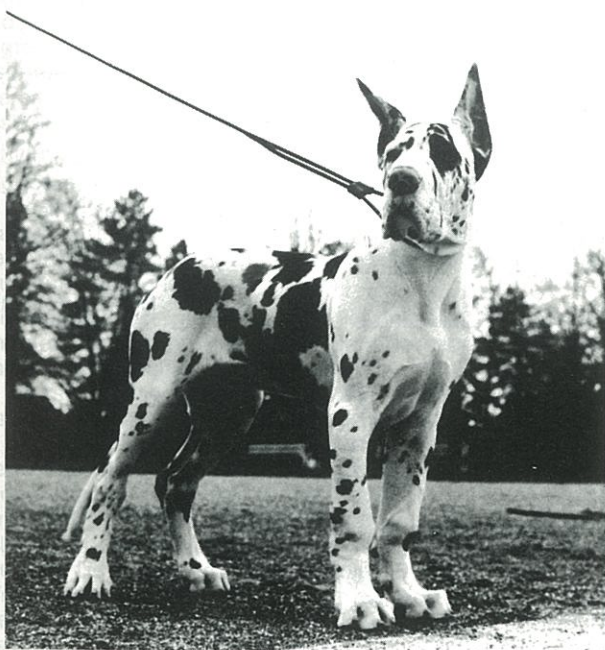


Photo : M. KLEPEC

1^{re} EXPOSITION CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE
(meilleur puppie de l'exposition - Juge Mme Pincemin)

TIQUES ET PIROPLASMOSE

par le Dr-Vre Yves LANCELOT

Qui n'a pas, un jour, redouté de voir son chien atteint par cette maladie qu'est la piroplasmose en ne le voyant pas en forme au lendemain d'une promenade en forêt et recherché sur lui, avec appréhension, des tiques. C'est parce que cette maladie, phonétiquement confondue avec la leptospirose (ce qui fait dire « Mon chien est vacciné... »), pose dans certaines régions un réel problème ; et que nos chiens n'en sont jamais à l'abri. La piroplasmose est due à un hématozoaire : *Babésia canis*, ayant pour vecteur certaines tiques et caractérisée par un syndrome hémolytique.

Epidémiologie

• Répartition géographique

La piroplasmose est une maladie verno-automnale, en relation directe avec les périodes d'activité des tiques, mais bien qu'il y ait des tiques dans toute la France, on ne rencontre pas, avec la même fréquence, la piroplasmose dans les régions françaises. On peut ainsi définir la fréquence de la piroplasmose dans chaque région par le nombre de cas par vétérinaire et par an, et distinguer des zones de risque variable (source Rhône-Méru). Tout d'abord les zones à très haut risque (de 100 à 300 cas/a/V.) sont la vallée du Rhône (de la Drôme au Jura), la Bourgogne, le Sud-Est de l'Île-de-France, la Sologne, le Berry, la grande région bordelaise (Gironde, Charente, Dordogne), la région toulousaine et le Morbihan. Les régions à haut risque (de 50 à 100 cas) sont les Alpes, la région Midi-Pyrénées, le Massif Central, le Poitou, la Loire-Atlantique, l'Île-et-Vilaine. Dans les zones à risque moyen (de 5 à 50 cas) on trouve la Provence, les Cévennes, le Languedoc-Roussillon, le Nord, la Champagne, l'Île-de-France et la Vallée de la Seine, une partie de la Lorraine et des Ardennes. Les autres zones avec moins de 5 cas sont considérées à faible risque mais celui-ci est négligeable.

Ainsi on voit, qu'au cours de voyage, le risque pour nos chiens de contracter la piroplasmose peut notablement varier selon le trajet parcouru.

• Le parasite (fig. 1)

L'agent responsable de la piroplasmose est *Babésia canis* ; hématozoaire de grande taille de la classe des Piroplasmidés ; proche parent de l'agent du paludisme humain. Il doit son nom au fait qu'en position intra-globulaire, il apparaît au microscope sur un frottis sanguin après coloration appropriée sous forme de corpuscule brillant en forme de poire et par paire. Isolé pour la première fois en 1895, le piroplasme a pour vecteur les tiques et plus particulièrement en France deux variétés : *Rhipicéphalus sanguineus* et *Dermacentor réticulatus*. Les tiques se fixent sur un chien inoculant à celui-ci à travers le tégument, les piroplasmes qui vont contaminer les hématites (globules rouges), s'y multiplier, les faire éclater puis contaminer d'autres hématies saines. Si le chien atteint de piroplasmose est porteur d'autres tiques, ceux-ci en se nourrissant peuvent absorber des globules rouges parasités. Les piroplasmes ainsi libérés gagnent la cavité générale de la tique qui les a absorbés où ils se transforment en pseudokystes et qui périodiquement éclatent libérant des éléments pouvant après multiplication se retransformer en pseudokyste ou aller se localiser, s'enkyster dans les glandes salivaires en l'attente d'une inoculation par le biais de la salive sur un animal sain. Par contre d'autres éléments issus des pseudokystes vont contaminer les ovaires et les œufs qu'ils produiront, donnant ainsi des larves et des tiques adultes infectantes. Le piroplasmose assure sa pérennité par une multiplication végétative chez l'animal parasité et son vecteur, mais aussi par une multiplication transovarienne qui augmente le risque de contamination d'animal sain.

• Le vecteur : les tiques (fig. 1)

Les tiques sont des Acariens de la famille des Ixoditès, hématophages à tous les stades de leur vie car il leur faut se nourrir de sang avant de muer pour passer au stade suivant ou pour se reproduire. La tique adulte possède quatre paires de pattes, un rostre de forme variable selon les genres qui lui permet de se fixer, de perforer la peau pour effectuer son repas de sang au cours duquel son abdomen extensible double ou triple de volume et dont la coloration passe du noir-marron au gris sale.

Les larves de tiques sont plus petites que les adultes, de couleur blanchâtre et ne possèdent que trois paires de pattes. Les tiques pour se fixer recherchent des zones de peau fines vascularisées telles que les oreilles, le cou, les aisselles. Chaque espèce de tiques se caractérise par son cycle et ses hôtes, mais nous nous bornerons ici aux principaux vecteurs de la piroplasmose en France : *Dermacentor réticulatus* qui est triphasique ditrope et *Rhipicéphalus sanguineus* triphasique monotrope. Ils sont triphasiques car après chaque repas et avant chaque mue, ils quittent leur hôte. L'un est ditrope car il a deux types d'hôtes spécifiques : les hôtes 1 et 2 sont des petits rongeurs, l'hôte 3 étant le chien (ou un carnivore) ou un ongulé. Par contre, *Rhipicéphalus* est monotrope ce qui signifie qu'à chaque stade l'hôte est le même en l'occurrence le chien (voir fig. 1). *Dermacentor réticulatus* est réparti dans toute la France sauf la région méditerranéenne et vit en zone boisée dans les taillis, son activité étant plus importante au printemps et à l'automne. Par contre, *Rhipicéphalus* est plus domestique vivant à proximité des niches, hangars et des friches les bordant ; son activité est plutôt estivale.

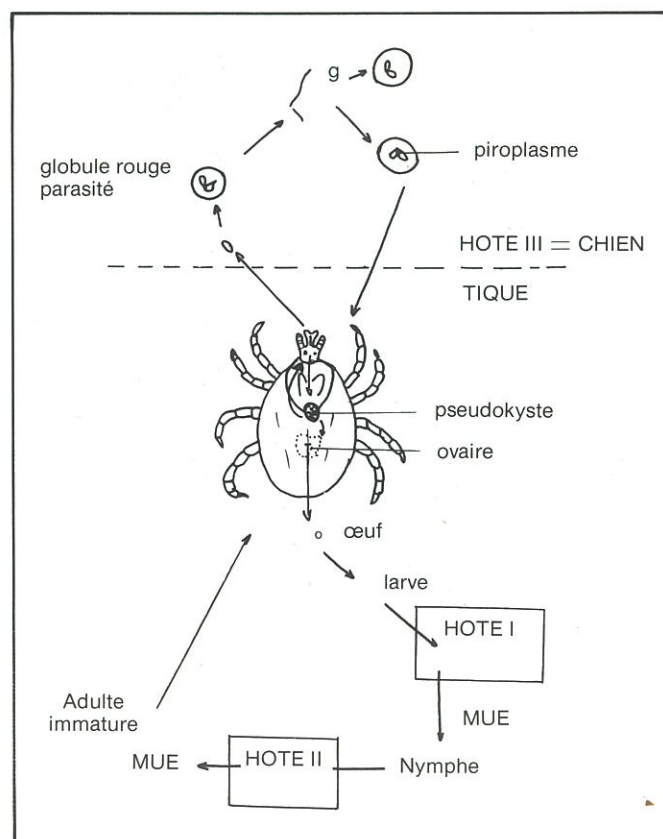


Fig. 1 — SCHÉMA DU CYCLE ÉVOLUTIF DE *BABESIA CANIS* ET DU CYCLE ÉVOLUTIF DES TIQUES

Pathogénie (fig. 2)

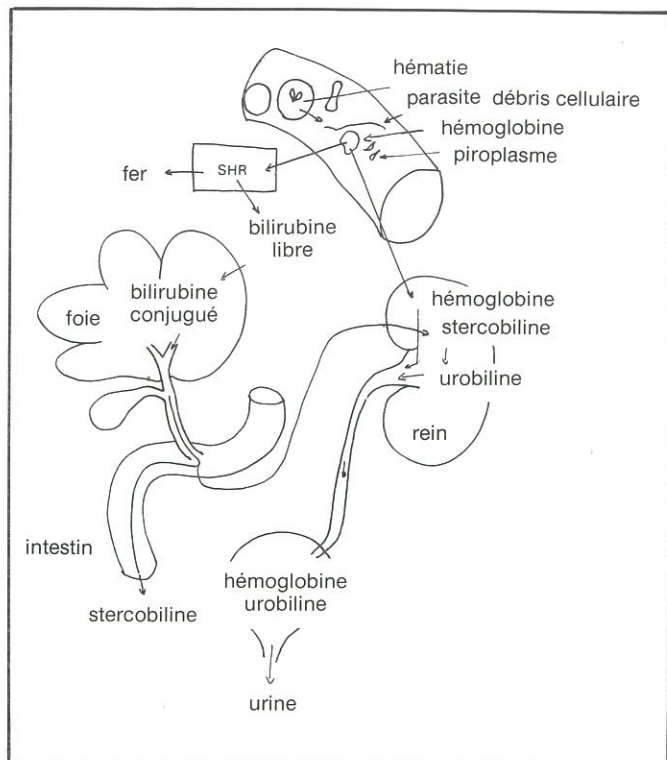


Fig. 2 — SCHÉMA PATHOGÉNIQUE DE LA PIROPLASMOSE

Les piroplasmes lors de leurs multiplications font éclater les hématies libérant dans la circulation sanguine de l'hémoglobine, des débris cellulaires et des toxines. L'hémoglobine est dégradée par le système réticulo-histiocytaire (S.R.H.), tissu de dégradation des déchets de l'organisme en résidus de protéines (urée, créatinine), en bilirubine libre qui est le résidu de l'hème site de fixation de l'oxygène sur l'hémoglobine, et en fer (issu du noyau de l'hème) qui est recyclé et stocké.

La bilirubine libre est transformée par le foie en bilirubine conjuguée et éliminée par voie biliaire en stercobiline. Une partie de cette stercobiline est évacuée par les fèces tandis que l'autre partie est réabsorbée pour être métabolisée par le rein en urobiline éliminée par les urines leur conférant une couleur jaune prononcée.

Si l'hémolyse est rapide, brutale et intense, la quantité d'hémoglobine libre en circulation dans le sang augmente, dépassant les capacités de transformations du S.R.H., et elle arrive alors à passer le filtre rénal et se retrouve dans les urines leur donnant une coloration rousse, voir café noir. Suite à l'hémolyse et à la dégradation de l'hémoglobine, la concentration en bilirubine libre va augmenter et peut même alors dépasser les capacités du foie à la dégrader si bien que la bilirubine libre s'accumule dans l'organisme, les muqueuses se colorant du jaune caractéristique de l'ictère préhépatique (la cause de l'ictère est en amont du foie). De plus, l'hémolyse entraîne une anémie donc un déficit d'apport d'oxygène aux cellules soit donc une anoxie, qui est plus sévère encore pour les cellules hépatiques déjà fortement sollicitées. De ce fait, l'ictère préhépatique se transforme en ictère hépatique mixte (l'ictère à deux causes, le foie étant ainsi lésé).

L'hémolyse et l'anémie entraînent aussi des troubles de l'hémodynamique (la circulation du sang), de l'hémostase, de la coagulation, ce qui se traduit par le phénomène de coagulation intravasculaire disséminée (C.I.V.D.), c'est-à-dire par la formation de petits caillots de sang qui s'embolisent dans les capillaires des différents organes principalement le foie, les reins ; ce phénomène amplifie et entretient l'état de choc dû à l'hémolyse. Les réactions antigènes-anticorps (Ac-Ag) vis-à-vis des toxines piroplasmiques et des hématies parasitées interviennent aussi dans le nombre de C.I.V.D.

Symptômes

Comme toute maladie, la piroplasmose peut évoluer plus ou moins rapidement sous des formes classiques ou atypiques.

• Forme suraiguë

Après une hyperthermie fugace, l'hypothermie s'installe, l'animal est triste, sa respiration rapide, il cherche l'air, les muqueuses sont blanches comme de la porcelaine, le poulx est filant. Les urines peuvent être de couleur normale ou rousse. Si aucun traitement énergique n'est mis en œuvre, la mort survient en 24 à 48 heures, heureusement cette forme est rare.

• Forme aiguë

C'est la forme la plus courante et la plus typique. 24 à 48 heures après la contamination, l'animal est triste, anorexique, ne faisant plus de joies, n'arrivant plus à monter sur un fauteuil. Le chien peut être en hyperthermie modérée (39-39,5° C) ou avoir une température normale (38,5° C). Initialement les muqueuses ont une coloration rosée qui s'éclaircit progressivement pour être rosâtre, puis l'ictère s'installant, elles deviennent jaunâtres, voir jaune franc. La rate devient palpable (à gauche), le foie devient plus gros, le rein plus douloureux, signe de néphrite. La respiration est plus ample et plus rapide. Les urines sont jaune clair au départ, puis jaune plus foncé et parfois rousses ou café, mais ce signe n'est pas constant. L'analyse des urines montre la présence de pigments biliaries, de sels biliaries d'hémoglobines, de protéines. Cette forme peut évoluer en 4 à 6 jours jusqu'à la mort.

• Forme lente

C'est la forme aiguë mais qui évolue sur une période plus longue. Les muqueuses sont moins blanches mais plus jaunes. Les urines sont très rarement rousses mais toujours plus jaunes que les urines normales.

• Formes atypiques

Ce sont les formes heureusement les plus rares mais aussi les plus insidieuses.

— Forme pulmonaire : Le chien a une température normale, mange mais présente de grandes difficultés respiratoires (dyspnée) ; le diagnostic de cette forme est réalisée avec l'aide du laboratoire mais peut être aussi thérapeutique.

— Forme encéphalitique : Parfois assez fréquente, elle est bien souvent la complication d'une forme suraiguë ou aiguë où les symptômes nerveux dominent. Le phénomène de C.I.V.D., ainsi que les phénomènes immunitaires sont à l'origine des symptômes épileptiformes ou tétaniformes, car ils induisent la formation de caillots, d'amas d'hématies parasitées qui s'embolisent dans les capillaires cérébraux, provoquant l'anoxie puis la mort des territoires nerveux que ceux-ci irriguaient. Cette forme est hélas, très souvent mortelle malgré une thérapeutique adaptée (anticoagulant, oxygénateurs cérébraux).

— Formes articulaire et musculaire : Le chien est généralement en consultation pour boiterie persistante rebelle à toutes thérapeutiques classiques, sans signe lésionnel radiologique visible. Le diagnostic est généralement thérapeutique.

Diagnostic

• Diagnostic clinique

Il se base sur l'abattement, l'anorexie, l'hyperthermie éventuelle, l'aspect et la coloration des muqueuses, la couleur des urines, c'est un diagnostic de forte suspicion.

• Diagnostic de laboratoire

Celui-ci se base sur la recherche de l'agent infectieux donc de *Babesia canis* en position intra-érythrocytaire sur un frottis sanguin, après coloration, au microscope. Le frottis se réalise à partir d'une goutte de sang capillaire prélevée à l'oreille ; on peut le réaliser aussi avec du sang issu d'une ponction artérielle ou veineuse, mais les résultats sont moins constants. Il faut beaucoup d'habitude pour lire un frottis et donc éviter les réponses inexactes (faux positif ou faux négatif), mais si au

moins un piroplasma a été vu la réponse est considérée comme positive et entraîne le diagnostic de certitude (sauf cas de faux positif).

Des examens complémentaires peuvent être demandés au laboratoire pour vérifier le diagnostic et à titre pronostic, par exemple : formule, numération, urée, créatinine, bilirubine, transaminases (TGO, TPG), analyse d'urine (ECBU) (Cf. tableau).

• Diagnostic différentiel

Les symptômes de la piroplasmose peuvent parfois être confondus avec ceux d'autres maladies hémolytiques et les ictères.

— La leptospirose : Elle se manifeste rapidement par une hyperthermie nette, de l'anorexie, un ictère flamboyant, des urines colorées et est souvent associée à une gastro-entérite hémorragique. La mortalité est très importante (90 %). L'origine de la contamination est le rat par morsure ou absorption d'eau contaminée par des urines de rats qui sont des porteurs sains de cette maladie pouvant également atteindre l'homme. Le diagnostic de certitude est obtenu par la mise en évidence dans les urines fraîches de leptospires. Le vaccin (valence L) protège le chien contre les principaux sérotypes présents en France mais la protection est de courte durée et, après une primovaccination, il est souhaitable d'effectuer des injections de rappel tous les 6 à 12 mois.

— Les anticoagulants : Les symptômes apparaissent 24 à 48 heures après l'absorption d'appâts empoisonnés contenant des antivitaminas K, pour détruire les rongeurs. L'hypothermie est nette avec présence sur les muqueuses de pétéchies (petites hémorragies) sur un fond blanc porcelaine ceci sans trace d'ictère. D'autres hémorragies peuvent apparaître avec une localisation variable.

— Les anémies auto-immunes : Elles se signalent par une hyperthermie initiale associée à des hémorragies nettement visibles sur les muqueuses. L'anémie est modérée le plus souvent, l'ictère est plus tardif.

— La myoglobulinurie : Après des efforts violents, les premières sorties pour les chiens de chasse, il peut arriver que les chiens urinent marron. Ils urinent non du sang mais de la myoglobine, la protéine du muscle qui est éliminée en partie dans les urines après les claquages musculaires faisant suite à un effort violent ; cependant, l'état général de l'animal n'est pas altéré.

Pronostic

Le pronostic est d'autant plus réservé et sombre que la maladie aura été tardivement dépistée, diagnostiquée. Il sera aussi réservé en cas de maladie intercurrente, d'insuffisance hépato-rénale déclarée.

Traitement

• Traitement spécifique

Les piroplasmicides usuels appartiennent à deux groupes chimiques spécifiques, leurs activités sont identiques vis-à-vis des piroplasmes mais leurs facilités d'utilisations peuvent faire choisir l'un plutôt que l'autre.

— Groupe de diamidines : La phénamidine (isothionate) parfois associée à l'oxomémazine (Oxopirvéidine N.D.) a pour principal effet secondaire de déclencher après son injection sous-cutanée des vomissements dans l'heure suivante. D'autre part, le produit est parfois mal toléré au point d'injection et il risque de se produire une zone de nécrose qui formera abscesses. Pour éviter ceci, on dilue le produit dans du sérum glucosé et on fractionne en plusieurs injections le volume total à administrer. La dose toxique est de deux à trois fois la dose thérapeutique, l'intoxication se traduisant par des troubles nerveux d'où la nécessité de peser le chien avant de le traiter, ainsi que de réduire la dose sur des sujets dont l'état général est mauvais. D'autre part, le traitement est à renouveler 48 heures plus tard pour stériliser le chien, pour qu'il soit cliniquement et parasitologiquement blanchi. Un autre dérivé, la

Bilirubinémie directe (conjugué)	0	++
Bilirubinémie indirecte (libre)	1 à 7 mg/l	++
Créatinine	4 à 12 mg/l	= ou +
Urée	0,2 à 0,4 g/l	= ou +
S T G O	10 à 55 U	+
Transaminases		
S T G P	6 à 42 U	+
Phosphatases alcalines (P. Al)	env. 60 UI/L	+
Hémoglobine	120 à 180 g/l	—
Hématocrite	53 ± 9	+ ou —
Hématies (en millions)	6,5 ± 2	—
Leucocytes (milliers)	8 ± 2	+
Polynucléaires Neutrophiles	60 ± 9 %	=
Polynucléaires Basophiles	rare	=
Polynucléaires Éosinophiles	5 ± 3 %	×
Lymphocytes	17 ± 3 %	+
Monocytes	2,5 ± 1,5 %	+
Éléments rouges nucléés (Réticulocytes)	0	1 % (Érythroblastose)

Valeurs normales des examens de laboratoire généralement pratiqués lors de piroplasmose ainsi que leur sens de variation — chez un chien adulte	
+++ très augmenté	= identique
++ augmenté	— diminué
+ légère augmentation	— très diminué

Pentamidine Lomidine N.D., est utilisable selon le même protocole.

— Groupe de l'Imidocarbe : Le plus récent des piroplasmicides, Carbesia N.D., est issu de groupe ; il a, pour une dose thérapeutique doublée, une action préventive durant environ 4 semaines. L'injection intra-musculaire ou sous-cutanée peut être douloureuse, la guérison semble moins spectaculaire qu'avec les produits précédemment cités, mais le frottis est négatif en 24 heures.

• Traitement adjuvant

Celui-ci vise à protéger les grandes fonctions et aider l'organisme à retrouver un fonctionnement normal rapidement et à limiter les séquelles. Il faut donc traiter l'état de choc associé au syndrome hémolytique en veillant à rétablir la volémie sanguine, maintenir la diurèse pour éliminer les toxines par perfusion des solutés ou, si l'anémie est trop importante, par une transfusion des sangs citratés du groupe A — après vérification de la comptabilité. De plus, il faut protéger l'organisme, plus particulièrement le foie et les reins, par l'administration d'hépatoprotecteur, éventuellement de diurétiques légers, d'anti-inflammatoires pour limiter les lésions d'hépatites et de glomérulonéphrite. Il n'est pas nécessaire d'administrer de fer car lors de l'hémolyse celui-ci est recyclé mais, par contre, il est intéressant de stimuler l'hématopoïèse (la formation de globules rouges) par l'apport d'oligo-éléments, de vitamines, d'acides aminés.

Effets secondaires

• Liés au traitement

Sauf si l'animal est profondément atteint, les traitements sont bien tolérés et ne provoquent pas de lésions irréversibles hormis les lésions suite aux réactions allergiques liées à la lyse des parasites.

• Liés à la maladie

Le plus souvent l'animal garde une insuffisance hépato-rénale plus ou moins prononcée pouvant à plus ou moins long terme déboucher sur un syndrome urémique mortel. Une séquelle plus rare est la crise d'épilepsie qui est le résultat d'une altération du tissu nerveux par embolisation. Ceci peut être contrôlé par un traitement approprié visant à éviter l'apparition d'une crise.

Prophylaxie

Vu les risques que présente cette maladie, il vaut mieux comme toutes les maladies essayer de la prévenir soit en intervenant sur le vecteur, soit sur le parasite.

• Le vecteur

Il faut éviter que puisse se reproduire le contact tique-chien, soit en réduisant les sources du parasite, ses zones de refuges ce qui peut être réalisable à grande échelle ; soit en évitant qu'il ne se fixe sur l'animal en le repoussant ou en le détruisant sur place. Mais à l'heure actuelle, les produits répulsifs et insecticides en bombe ou en collier n'ont pas une action rémanente suffisante pour empêcher les tiques de se fixer sur l'animal et éventuellement de le contaminer (toutes les tiques ne sont pas obligatoirement porteuses de piroplasmes). Ces produits sont une fausse sécurité dans la mesure où s'ils ont une certaine efficacité, elle n'est pas absolue, mais le risque est diminué par leur utilisation.

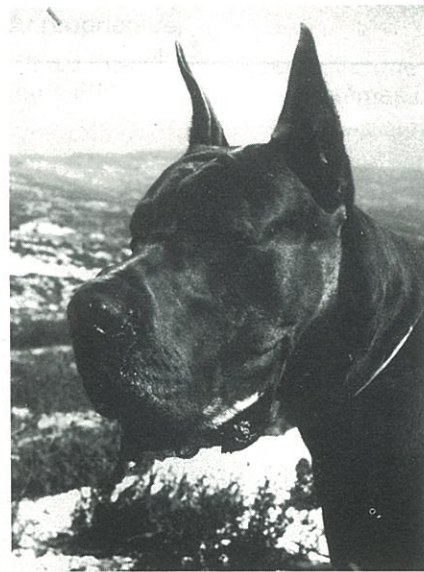
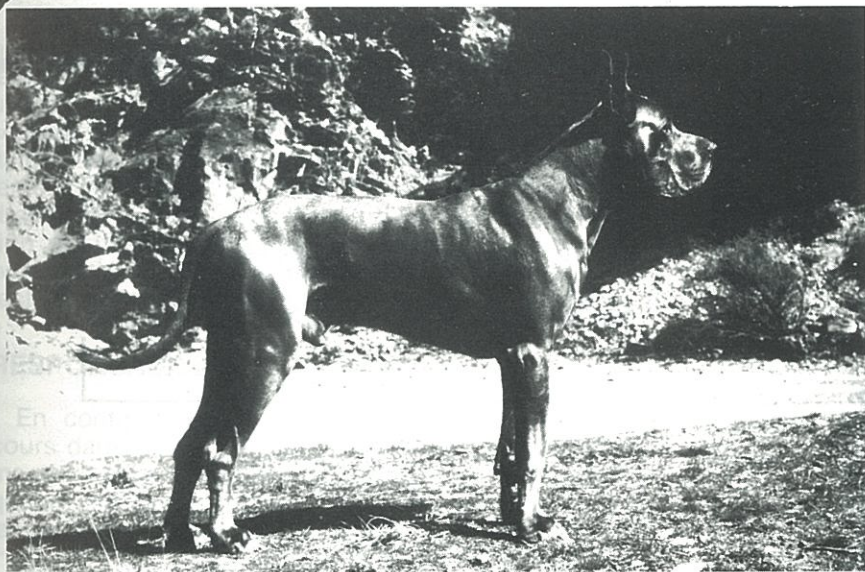
• Le parasite

Il n'existe à l'heure actuelle qu'un produit qui assure une protection, mais de courte durée, contre la contamination (cf. plus haut). Reste donc la voie vaccinale qui est la plus fiable et la plus spécifique. On peut soit vacciner contre le corps parasite, soit contre ses sécrétions. La vaccination à l'aide du corps parasite vivant est théoriquement possible dans la mesure où l'on arrive à produire un parasite vivant à virulence atténuée et stable dans le temps ce qui n'est pas le cas actuellement. Reste donc la voie de la lutte anti-toxine qui a été adoptée par le laboratoire RHONE MÉRIEUX pour produire le PIRODOG. N.D. Après culture in vitro de piroplasmes

sur globules rouges, on recueille le milieu de culture dont on extrait les exoantigènes (toxines) qui sont lyophilisés adjuvés avec de la saponine pour augmenter les réactions immunitaires. Ce type de vaccin nécessite une primo-vaccination avec des rappels tous les 6 à 12 mois. Ce vaccin est disponible depuis mai 1986. Lors de contamination, les piroplasmes se multiplient, libérant des toxines qui sont bloquées et ne peuvent plus inhiber les mécanismes de destruction des corps parasites.

Si une tique ne fait pas la piroplasmose, il faut malgré tout rester vigilant durant les jours qui suivent lorsque l'on trouve des tiques fixées sur son chien. En effet, plus tôt l'on repérera les premiers symptômes de piroplasmose, pourtant fort variables, plus tôt le chien pourra être soigné et plus limitées seront les séquelles. Mais je pense que ceux qui ont déjà été confrontés à cette maladie en connaissent les signes d'appels et la gravité, et n'hésiteront pas à faire vacciner leur chien malgré le coût, car c'est une sage précaution surtout si l'on vit en zone à haut risque : comme dans toute maladie, il vaut mieux prévenir que guérir.

Je tiens à remercier ici les laboratoires Rhône Mérieux pour la documentation qu'ils m'ont fournie sur le vaccin PIRODOG N.D. ■



USTOWN DES TERRES DE LA RAIRIE

Né le 22/7/83 - MALE BLEU

Petit-fils de Ch. B., Champion du monde : NARSÈS des Terres d'Empire.
Fils de Ch. B., RAMSÈS de Carjegu / RISLINDE d'Epersen.

Jugé : Excellent Nîmes 85 - Excellent Marseille 85 - Excellent Toulouse 86

Prod. Mme PINCEMIN-LABROUSSE — Prop. Mme S. COULIN

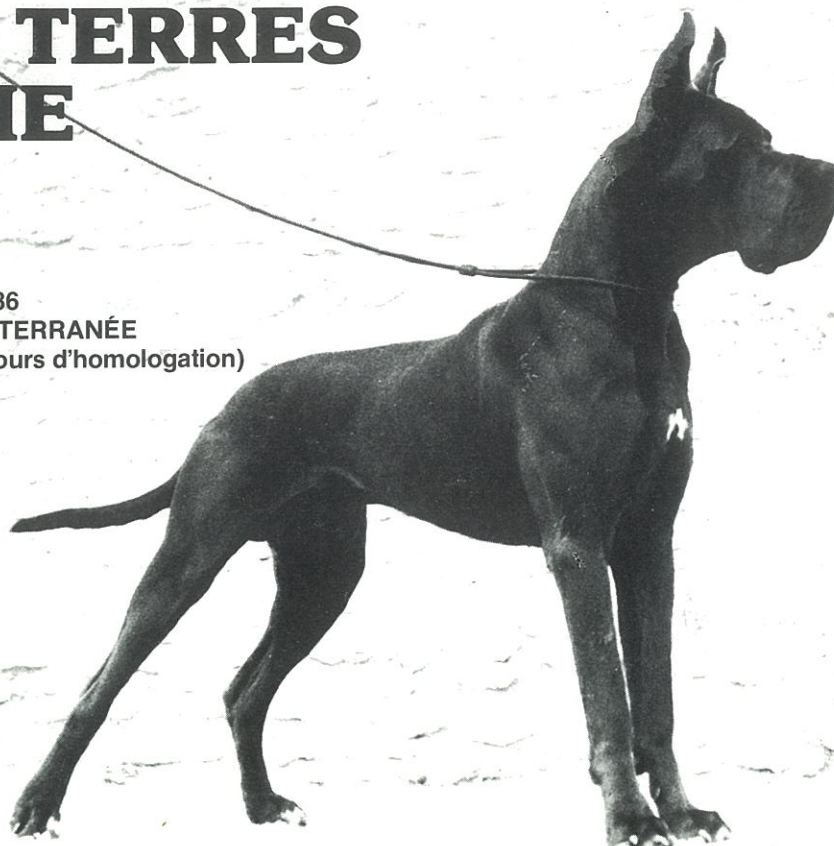
URIÈS des TERRES de la RAIRIE

CHAMPION DE FRANCE 85
CHAMPION DU D.C.F. 85
CHAMPION D'ALSACE-LORRAINE 86
GAGNANT DES 3 EXP. DE LA MÉDITERRANÉE
CHAMPION INTERNATIONAL (en cours d'homologation)
(TOUTES RACES)

ÉTALON BLEU, NÉ LE 13/12/83

Propriétaires :
N. et Ch. LAFON
Pailloles - Lacapelle-Biron
47150 Monflanquin
Tél. 53.71.67.05

Producteur :
Mme PINCEMIN-LABROUSSE



TIFANNY DE LA PIERRE DU ROY

Ch. All., Ch. Int., Bundessieger,
GLENN von Ferndorftal
/ Ch. F., Ch. Club, Ch. Int., Bundessieger,
PSYCHOSE de la Pierre du Roy

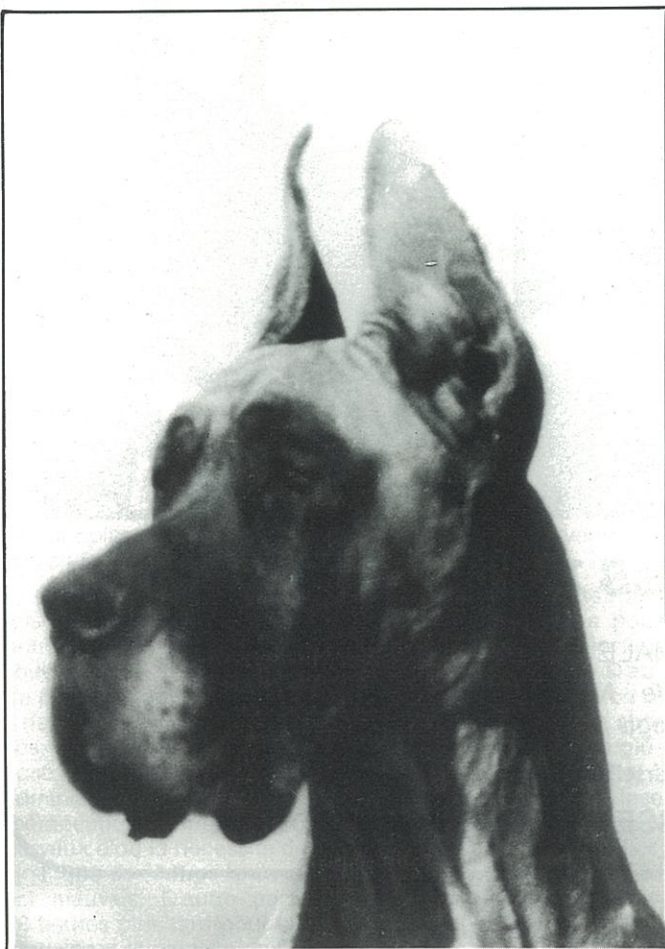
a mis bas, le 15 mai 86, 5 chiots (2 + 3)

par FREUD-CHICO DE GARABA

mâle bringé

PSYCHÉ de la Templerie / Ch., GLENN von Gistelbeck

à M. José GARCIA ABAD



RÈGLEMENT INTERNATIONAL D'ÉLEVAGE DE LA F.C.I.

(Convention de Berne de 1979, remplaçant celle de Monaco de 1934)

PRÉAMBULE

Les droits et obligations réciproques des propriétaires ou des possesseurs d'étalons et de lices sont déterminés par le Droit National et les règlements pris par les Associations d'Élevage et par les Associations cynologiques nationales, ainsi que par des conventions particulières. Dans le cas où de telles dispositions n'existeraient pas, c'est le règlement international d'élevage de la F.C.I. qui est applicable.

Il est recommandé, de façon pressante, aux éleveurs, propriétaires ou possesseurs d'étalons, de déterminer par écrit les conditions dans lesquelles se fera la saillie, afin de créer une situation claire en ce qui concerne les obligations financières.

Le règlement d'élevage de la F.C.I. doit être applicable pour tous les cas qui ne sont pas réglés par le droit ou les règlements d'élevage nationaux.

TRANSPORT ET FRAIS D'ENTRETIEN DE LA LICE

Il est recommandé aux propriétaires de lices d'amener la chienne à saillir, auprès du mâle, soit personnellement, soit par une tierce personne. Dans le cas où une chienne demeurerait plusieurs jours chez le possesseur de l'étalon, tous les frais en résultant tels que : alimentation, hébergement, soins vétérinaires éventuellement, ainsi que les dommages que la chienne viendrait à provoquer à l'installation d'élevage ou à l'habitation du possesseur de l'étalon, sont à la charge du propriétaire de la chienne. Le transport de retour s'effectue aux frais du propriétaire.

RESPONSABILITÉ

En conformité avec les dispositions légales ayant cours dans différents pays, est responsable des dommages pouvant être causés par l'animal la personne, qui au moment du dommage, assure l'hébergement et les soins de l'animal.

Dans le cas où la chienne demeure un ou plusieurs jours sous la surveillance du possesseur de l'étalon, ce dernier est considéré, de par la loi, comme la personne assurant la garde de l'animal et, de ce fait, est responsable des dommages que la chienne pourrait occasionner à des tierces personnes.

Le possesseur (personne assumant la garde) de l'étalon doit tenir compte de ce qui précède lors de la conclusion d'un contrat d'assurance personnel en responsabilité civile.

DÉCÈS DE LA CHIENNE

Dans le cas où la chienne viendrait à décéder pendant son séjour chez le possesseur de l'étalon, ce der-

nier s'oblige, à ses frais, à faire constater le décès et sa cause par un médecin vétérinaire. Il informe de la manière la plus rapide possible le propriétaire de la chienne du décès et de sa cause.

Dans le cas où le propriétaire désirerait voir la chienne décédée, il ne peut s'y refuser.

Dans le cas où le décès serait occasionné par la faute du possesseur de l'étalon, ce dernier est tenu à la prestation de dommages et intérêts envers le propriétaire de la chienne.

Dans le cas où aucune faute ne peut lui être reprochée, il appartient au propriétaire de rembourser au possesseur de l'étalon tous les frais en corrélation avec le décès de la chienne.

CHOIX DE L'ÉTALON

Le possesseur de l'étalon s'oblige à ne faire saillir la lice que par l'étalon prévu, à l'exclusion de tout autre.

Dans le cas où l'étalon ne procéderait pas à la saillie, la lice ne peut être mise en rapport avec un autre étalon qu'avec l'accord du propriétaire.

De toute façon, il est interdit de laisser saillir une lice par deux ou plusieurs étalons pendant ses mêmes chaleurs.

SAILLIE ERRONÉE

Dans le cas où il y aurait accidentellement mais non intentionnellement une saillie par un étalon autre que celui convenu, le possesseur de l'étalon qui a pris la lice sous sa garde est obligé de rembourser au propriétaire de la lice tous les frais occasionnés par cette saillie erronée.

Après une saillie non intentionnelle par un étalon autre que celui convenu, il est interdit de procéder à une nouvelle saillie avec l'étalon qui avait été prévu à cet effet. Le propriétaire de l'étalon ne peut, en aucun cas, pour une telle saillie, prétendre imposer des obligations financières à l'encontre du propriétaire de la lice.

ATTESTATION DE SAILLIE

Le propriétaire de l'étalon certifie, par la rédaction d'une attestation, de l'exécution correcte de la saillie. Il confirme, en apposant sa signature sur le document, qu'il a été témoin oculaire de la saillie.

Pour le cas où les services tenant le Livre des Origines d'un pays où la portée doit être enregistrée, prévoient certains formulaires spéciaux, il appartient au propriétaire de la lice de se les procurer, de les remplir correctement et de les présenter à la signature du possesseur de l'étalon.

Cette attestation de saillie doit contenir obligatoire-

ment les renseignements suivants :

- 1 - nom et numéro d'inscription au Livre des Origines de l'étalon ;
- 2 - nom et numéro d'inscription au Livre des Origines de la lice ;
- 3 - nom et adresse du possesseur de l'étalon ;
- 4 - nom et adresse du propriétaire de la lice au moment de la saillie, éventuellement, la date d'acquisition de la lice ;
- 5 - lieu et date de la saillie ;
- 6 - signatures du possesseur de l'étalon et du propriétaire de la lice ;
- 7 - dans le cas où les services tenant le Livre des Origines exigent pour l'inscription des chiots une photocopie certifiée conforme ou un extrait certifié conforme au pedigree, il appartient au possesseur de l'étalon de remettre à titre gratuit ces documents à la disposition du propriétaire de la lice.

DÉDOMMAGEMENT POUR LA SAILLIE

Il est recommandé au possesseur de l'étalon de ne signer l'attestation de saillie qu'après le paiement du prix préalablement fixé pour la saillie.

Une rétention de la lice en tant que gage n'est toutefois pas permise.

Si l'étalon dont il a été convenu ne procède pas à la saillie, pour quelque raison que ce soit ou parce que la lice ne se laisse pas saillir, faisant que la saillie n'a pas été effectivement exécutée, le possesseur de l'étalon ne garde pas moins le droit au dédommagement prévu par l'article 2, mais ne peut prétendre au prix convenu pour la saillie.

Pour ce qui concerne la descendance de l'étalon, le possesseur de celui-ci n'a pas droit, vis-à-vis du propriétaire de la lice, à des dédommagements autres que ceux prévus pour la saillie.

Il n'a aucun droit de se faire remettre un chiot, sauf si le propriétaire de l'étalon désire en garder un pour son propre élevage, sous condition de ne pas le vendre.

Lorsque les parties se sont mises d'accord pour la remise d'un chiot en tant qu'indemnité pour la saillie, cet accord doit être formulé par écrit et avant la saillie. Dans un tel accord, les points suivants doivent absolument être respectés :

- 1 - le moment du choix du chiot par le possesseur de l'étalon ;
- 2 - le moment de la remise du chiot au possesseur de l'étalon ;
- 3 - le moment à partir duquel le droit de prise est irrévocablement prescrit ;
- 4 - le règlement des frais de transport ;
- 5 - les accords spéciaux pour le cas où la mère ne met bas que des chiots mort-nés ou qu'un chiot vivant ou pour le cas où le chiot choisi viendrait à décéder avant la remise.

LA LICE DEMEURE VIDE

Après saillie exécutée correctement, on considère que l'étalon a satisfait à ses obligations et que, dès lors, les conditions pour avoir droit au dédommagement convenu sont remplies.

Elles ne constituent pas une garantie quant au fait que la lice soit pleine. Il est laissé à l'appréciation du

propriétaire de l'étalon, lorsque la lice demeure vide, soit d'accorder à une prochaine chaleur de cette dernière une nouvelle saillie à titre gratuit, soit de rembourser une partie de l'indemnité obtenue pour la saillie, dans le contrat de saillie.

Le droit convenu à une saillie gratuite s'éteint toutefois, en principe, au décès de l'étalon ou lors du changement de possesseur de ce dernier ou avec le décès de la lice.

INSÉMINATION ARTIFICIELLE

En cas d'insémination artificielle de la lice, le docteur vétérinaire qui a recueilli le sperme de l'étalon doit certifier à l'aide d'une attestation à remettre au service tenant le Livre des Origines où les chiots doivent être enregistrés, que le sperme émane bien de l'étalon dont il a été convenu. Par ailleurs les attestations prévues doivent être mises à la disposition du propriétaire de la lice. Les frais relatifs à l'insémination sont également à la charge du propriétaire de la lice.

Le propriétaire de l'étalon fournissant le sperme doit délivrer au propriétaire de la lice, en plus de l'attestation fournie par le docteur vétérinaire, une attestation officielle de saillie.

CESSION DU DROIT D'ÉLEVAGE

On considère, de manière générale, que le propriétaire de la lice, au moment de la saillie, est l'éleveur de la portée. Le droit à l'utilisation de la portée de la lice ou d'un étalon peut toutefois être transféré, par un accord contractuel, à une tierce personne.

Un tel transfert doit, dans tous les cas, être attesté par écrit, avant la saillie projetée. Une telle cession du droit d'élevage constatée par écrit, doit être déclarée, à temps, au service compétent du Livre des Origines et, éventuellement, à l'association d'élevage compétente pour cette race. Elle doit être jointe à la déclaration de portée.

Il convient de décrire très exactement dans la cession du droit d'élevage, les droits et obligations des deux parties contractantes.

La tierce personne qui prend temporairement le droit d'élevage d'une lice est considérée comme le propriétaire de celle-ci, au sens du présent règlement, pour une période allant de la saillie jusqu'au moment du sevrage.

INSCRIPTION DES CHIOTS AU LIVRE DES ORIGINES

Sauf dispositions contraires, on considère que le nouveau propriétaire, lors d'une vente de chienne pleine, est automatiquement l'éleveur de la portée à venir. Les chiots sont inscrits au Livre des Origines du pays dans lequel le propriétaire de la lice a sa résidence habituelle et portent son affixe.

En cas de contestations, il doit obligatoirement produire une attestation de l'autorité tenant le registre des domiciles (résidences habituelles).

Des exceptions sont tolérées pour les éleveurs de chiens de race vivant dans un pays ne tenant aucun livre d'élevage reconnu par la F.C.I.

Il est laissé à l'appréciation de ces derniers de procé-

der à l'inscription des chiots dans un livre d'élevage reconnu.

LES RÈGLEMENTS D'ÉLEVAGE DES PAYS MEMBRES

Les règlements d'élevage des pays membres ne peuvent contenir de dispositions qui seraient en contradiction avec le présent règlement de la F.C.I.

DISPOSITIONS FINALES

Ce règlement remplace « la Coutume Internationale d'Élevage de Monaco » de l'année 1934.

En cas de divergence d'interprétation, le texte allemand est déterminant.

Adopté à l'Assemblée Générale de la F.C.I. des 11 et 12 juin 1979 à Berne (Suisse).

A PROPOS DU TEST DE CAMPBELL

Nous avons publié dans le « Trait d'Union » n° 130 de décembre 1985 « Le Test de Campbell » quant à sa méthode et quant à ses interprétations.

Cependant, quelques précisions et conseils s'imposent en la matière.

Ce test a été mis au point en 1974 par celui dont il porte le nom, et est notamment enseigné à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse. La S.F.C. lors de son séminaire de février 81 ayant pour thème « Le Comportement » l'exposa et le commenta.

Il importe de souligner que ce test n'est pas un « jouet » et que sa pratique ne doit pas être un « jeu ». Il repose sur des bases scientifiques.

Cependant, comme tous tests de ce genre, ses résultats peuvent dépendre « partiellement » de la personne faisant passer le test et de sa compétence, ainsi que des circonstances dans lesquelles il se déroule.

Comme bon nombre de tests, le « Test de Campbell » mérite d'être répété afin d'en comparer les résultats, d'exclure ou d'éviter des « circonstances fortuites » et de niveler l'influence du manque d'expérience de la personne faisant passer le test.

Il vous a été précisé que le ou les chiots doivent être âgés de 7 semaines lors du passage du test.

En effet, le test ne doit pas être pratiqué sur des sujets de moins de six semaines, ni de plus de huit semaines, car le comportement d'un chiot est alors totalement différent, et les résultats ne seraient plus aussi fiables.

Sur le plan de « l'environnement » le testeur doit être seul avec le chiot dans le local où se déroule le test, et c'est à lui d'amener le chiot en cet endroit. Il ne doit en aucun cas être dérangé et doit bénéficier de la meilleure quiétude.

Le local doit être totalement inconnu du chiot et il ne doit contenir aucun objet avec lequel le chiot puisse éventuellement jouer, ou qui puisse détourner son attention ou l'influencer émotionnellement (bruit de moteur ou ronflement d'appareil : machine à laver, réfrigérateur, chaudière, pompe, etc.).

Quelles que soient ses réactions, le chiot doit toujours être traité et manipulé avec douceur, et le langage utilisé doit être « modéré » et faire abstraction de mots durs.

Si le chiot vient à satisfaire un besoin naturel, il est impératif qu'entre deux tests, pour des raisons évidentes, le sol soit parfaitement nettoyé afin d'éviter toute « distraction » du suivant.

Sachez, enfin, qu'à partir du test de Campbell, le Pr. Queinnec de l'E.N.V. de Toulouse classe les chiots en 5 groupes génétiques qu'il dénomme « bagarreurs », « indépendants », « obéissants », « tendres », « peureux ».

Mais il souligne que les conditions d'élevage vont plus ou moins influencer sur le caractère inné du chiot pour aboutir à ce que sera le chien et son caractère.

Lionel GUTTIN ■

TRICAL

L'apport optimal de calcium
pour le chien

- TRICAL contient trois différents sels de calcium dans un mélange équilibré.
- TRICAL ne contient aucun phosphore, ni dissimulé sous forme de phosphate de calcium.
- TRICAL contribue à la stabilité et à la santé des os, et prévient les maladies du squelette.
- TRICAL équilibre le rapport phospho-calcique en cas d'excédent de phosphore dans l'alimentation.
- TRICAL est administré au chien avec sa nourriture.
- TRICAL est parfaitement toléré par tous les chiens, même à long terme.

TRANSANIMAL

Fabrication et distribution de produits d'alimentation et de soins pour les animaux
D 8000 Munich · Succursale en France: F 14130 Pont-l'Évêque, Manneville-la-Pipard, Rue au Loup, Téléphone 31 64 24 00

LES VÉTÉRINAIRES AU SERVICE DE L'ÉLEVAGE

Deux vétérinaires viennent d'être élus au comité. Il semble donc exister une certaine demande de la part des membres du club. Besoins d'informations médicales, certes, mais bien plus, je pense, besoin de conseils et d'appuis scientifiques pour orienter l'élevage. Ce phénomène ne caractérise d'ailleurs pas que notre club mais l'ensemble de la cynophilie. Les rapports entre éleveurs, amateurs de chiens de race et vétérinaires deviennent plus étroits ; des réalisations concrètes ont déjà vu le jour et c'est pour vous informer de ces dernières que j'ai rédigé cet article.

Au sein même de la Société centrale canine, une commission zootechnique, une sous-commission dysplasie et une sous-commission affections oculaires se sont constituées, composées de membres de la SCC, de professeurs des écoles vétérinaires et de vétérinaires. Trois brochures, fruits des travaux de ces commissions, seront bientôt éditées.

Bien que la DCF (dysplasie coxo-fémorale) ne constitue pas un problème majeur dans notre race, nous connaissons cependant le mode de fonctionnement du plan d'éradication de la DCF. Les résultats peuvent sembler minces, certes, mais il faut savoir qu'il s'agit là d'une hérédité multifactorielle à pénétrance incomplète et expressivité variable. De deux parents indemnes, un chiot sur quatre peut naître dysplasique, sauf si les ascendants étaient eux-mêmes indemnes.

La sous-commission affections oculaires est actuellement moins connue. La profession vétérinaire s'intéresse pourtant de plus en plus à cette discipline. Certains confrères ont acquis une formation grâce au GEMO (Groupe d'étude des maladies oculaires) de la CNVSPA (Cf. plus loin), sanctionnée par un CES (Certificat d'études supérieures) à Toulouse. Ils disposent également du matériel qui fait d'eux de véritables spécialistes.

Il ne faut pas perdre de vue que quelques affections oculaires héréditaires sont très préoccupantes chez certaines races (setter, caniche, colley, afghan...) et entraînent par exemple la cécité (précoce ou tardive). Il vous appartient, éleveurs ou propriétaires, de nous signaler les problèmes ophtalmologiques de vos dogues. Suivant vos demandes, le type d'affection concernée, le caractère héréditaire pourra être invoqué ou non et une action du club se mettre en place.

D'un autre côté, la Société française de cynotechnie a été créée par Guy Queinnec, professeur de zootechnie à l'École vétérinaire de Toulouse et éleveur de whippets, qui a voulu ainsi réaliser le lien entre éleveurs et vétérinaires.

En fait, les problèmes des éleveurs intéressent de plus en plus l'ensemble de la profession. Comme simple preuve, le calendrier des manifestations vétérinaires suffit : les entretiens de Bourgelat d'octobre 85 consacraient une journée à la cynotechnie ; lors du congrès du Syndicat national des vétérinaires urbains d'octobre 85, le rôle du vétérinaire praticien dans la détection des tares génétiques a été tout particulièrement étudié.

Notons enfin le congrès de la CNVSPA (Conférence nationale des vétérinaires spécialistes des petits ani-

maux) de novembre 85, qui comportait deux thèmes essentiels, les virozes canines et les boîteries, de nombreux séminaires et des ateliers spécialisés. Il a permis de réactualiser les connaissances et de diffuser certaines techniques de pointe.

Il faut savoir qu'au sein de la CNVSPA, différents groupes d'études ont vu le jour avec l'appui d'enseignants des écoles vétérinaires : cardiologie, dermatologie, ophtalmologie, comportement, chirurgie orthopédique, biochimie clinique, oncologie, hématologie-cytologie, chirurgie, homéopathie, tout récemment médecine sportive et bientôt neurologie.

Certains vétérinaires ont ainsi acquis une formation très pointue dans un domaine bien précis et c'est sans fausse honte que j'adresse certains de mes clients à ces confrères.

Les structures existent donc ; à nous de les utiliser pour le plus grand bien du dogue et de son image face au public. Il ne faut pas oublier que si on décèle une tare héréditaire chez 1 % des sujets, il existe environ 15 % de porteurs sains dans la race. Les éleveurs ne doivent pas se sentir accusés de propager des tares, ni se sentir brimés dans leur sélection. Bien au contraire, nous devons œuvrer tous ensemble pour élever un dogue sain et nous sommes là pour les aider. Il appartient à notre club d'établir certaines priorités en fonction des tares existantes et des problèmes spécifiques à notre race.

Dr G. MIGNOT ■

DE NARYA LE GRAND

M. D. Colombet - 43210 Beauzac



UBAC

6 fois exposée - jugée 5 fois Exc.

Un dogue différent mais néanmoins un dogue...

CHAMPIONNAT D'ALSACE-LORRAINE A ST-MAURICE-SUR-MOSELLE le 20 avril 1986

Quelle pluie nous a accompagnés tout au long de la journée, froide et persistante ! Elle nous faisait mieux sentir la chaleur ambiante, la gentillesse des exposants et tout le dévouement à la cause du dogue de D. Albert et sa famille, de M. et Mme P. Sertellet, de mon amie Mona Mack, qui étaient tous là et ont aidé à la réussite de cette exposition. Tout était parfait et le dîner dansant fut très gai et sympathique.

Le catalogue, mis en page par M. Albert, fut tiré par M. et Mme Ledieu. Le juge, enfin, mouillé comme un barbet, Mme M.-J. Pinchemin, n'a pas accéléré d'une seconde ses jugements, malgré 70 dogues inscrits.

Les prix spéciaux et les coupes offerts par D. Albert, Mme Naegelen, maire-adjoint de St-Maurice, M. Klepec, M. P. Wolf, M. Introra, la Maison Royal Canin, M. Spiller étaient abondants et beaux. Le diplôme de Champion Alsace-Lorraine fut décerné aux meilleurs de chaque couleur.

Je le répète, journée parfaite grâce à l'ambiance chaleureuse qui régnait et à l'excellente organisation. Je souhaite que d'autres délégués se décident à organiser des Spéciales Régionales.

On ne me fera pas croire que ceci n'est possible qu'en Alsacé !

La présidente, Mme MÉRAT ■

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : STEINBACH DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres des la Rairie / Rafaela du Gui de la Michardière) à Mme Michaud. *Grand mâle fauve doré, tête typique, yeux foncés, stop profond, encolure galbée un peu courte. Épaule un peu ouverte, poitrine profonde, dos droit, l'arrière-main pourrait être plus allongée. Denture C et C, démarche libre.*

2e T.B. : ULKAN DE L'AYGUES RIVER (Stark de l'Aygués River / Rebecca de l'Aygués River) à M. Introia.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : ALEXAN DE MORTEVILLE (Ch. Ulf v.d. Ofnethöhle / Urania de Morteville) à M. Fuhrmann. *Fauve doré, tête très importante, stop profond, chanfrein épais, oreilles très courtes, yeux foncés, lignes de crâne arrondies, un peu de joue. Encolure fine, pas très galbée, avant-main pas encore assez éclatée. Dos correct. Bonnes angulations AR. Croupe légèrement avalée, dentition C et C. Serre un peu les jarrets.*

2e T.B. : ALF DU CASTEL DE LA MICHAUDIÈRE (Seaborg du Clos Templierie / Sarah du Castel de la Michaudière) à M. Tonna.

3e T.B. : VAL DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres de la Rairie / Rana des Terres de la Rairie) à M. Turon.

T.B. : ALARIC DE MORTEVILLE (Ulf v.d. Ofnethöhle / Urania de Morteville) à M. Lenoble.

Classe Puppée Mâles.-

Meilleur puppy : ALAN DE L'AYGUES RIVER (Ulmor de l'Aygués River) à M. Adam.

A.P. : ANGELO DE MORTEVILLE (Ulf v.d. Ofnethöhle / Dalen v.d. Ofnethöhle) à M. Schweizer.

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. : VÉGA DES PETITES VERNIÈRES (Royal Story des Terres de la Rairie / Ch. Palés de Loritraki) à M. Gneiro. *Fauve dorée, tête typique, longue et étroite. Chanfrein épais, encolure galbée, excellente construction. J'aimerais les yeux plus foncés. Denture C et C, très bonne démarche.*

2e Exc. : TAINA DE MORTEVILLE (Phale des Terres de la Rairie / Mellia du Val de l'Amitié) à M. Mougel.

3e Exc. : THALIE DE ROSE CROIX (Jamain des Terres de la Rairie / Prisca de Rose Croix) à M. Emoré.

4e Exc. : VAIKA (Trophée du Domaine de l'Empereur / Taïga de Morteville) à M. Heinrich.

Classe Jeunes Femelles.-

1re T.B. : ALEXA DE MORTEVILLE (Ch. Ulf v.d. Ofnethöhle / Urania de Morteville) à M. Maillard. *Femelle fauve dorée, grande élégante, 1/2 masque, tête expressive longue et étroite. Yeux foncés, bon stop, bonnes babines. Encolure galbée, oreilles mal coupées, épaule trop ouverte, poitrine pas assez éclatée, bonne ligne de dos. Bonne arrière-main, doit encore s'étoffer. Denture C et C, démarche légère, laxité dans les coudes.*

B. : AALEN DE MORTEVILLE (Ulf v.d. Ofnethöhle / Urania de Morteville) à M. Marchal.

Classe Puppée Femelles.-

P. : ALLEZ FRANCE DE LA CHATELLERIE (Ulf v.d. Ofnethöhle / Thora de la Châtellerie) à M. Allam.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. Ch. A-L : VALTUS DE L'AYGUES RIVER (Théobald de l'Aygués River / Rebecca de l'Aygués River) à M. Fanton. *Grand bringé doré, légèrement bringé. Tête typique, bonne présentation, yeux foncés, encolure galbée avec un peu de peau, poitrine profonde, laxité dans les coudes. Bon dos droit, croupe légèrement avalée, bonnes angulations AR. Denture C et C, démarche libre, mais décolle un peu les coudes.*

Classe Puppée Mâles.-

P. : ASTÉRIX DU CHATEAU DE SIORAC (Talion des Terres de la Rairie / Symphonie du Clos Templierie) à M. Schmitt.

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. : VIANA DE L'AYGUES RIVER (Théobald de l'Aygués River / Tania de l'Aygués River) à M. Bourquard. *Grande femelle légèrement bringée dorée, excellente présentation élégante et puissante. Tête longue, étroite et expressive à laquelle j'aimerais un peu plus de stop. Encolure fine et galbée, très bonne construction malgré une tendance à se renverser. Denture C et C, démarche souple, décolle un peu les coudes.*

2e Exc. : VANDA DE L'AYGUES RIVER (Théobald de l'Aygués River / Rebecca de l'Aygués River) à M. Introia.



3e T.B. : VALESKA DE L'AYGUE RIVER (Théobald de l'Aygues River / Tacha de l'Aygues River) à M. Massel.

Classe Puppie Femelles.-

A.P. : ALEXA DE MORTEVILLE (Ulf v.d. Ofnethöle / Dalen v.d. Ofnethöhle) à M. Clerc.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : VOLF DU CLOS TEMPLERIE (Orest des Terres de la Rairie / Romano du Clos Templierie) à M. Dietrich. *Grand arlequin, tâches moyennes sur fond pur, un peu de gris, puissant. Tête typique, chanfrein un peu busqué. Bonne pigmentation, yeux foncés, encolure avec un peu de peau. Grande épaule un peu ouverte, poitrine profonde, dos droit, bonne musculature AV et AR. Dentition C et C. Très bonne démarche.*

2e Exc. : VIDOCQ DE LA TOUR DES ALANS (Rude de la Templierie / Royale de la Tour des Alans) à M. Maurice.

3e Exc. : VULCAIN DE LA FORÊT DU GRILLOUTY (Royal de la Forêt de Grillouty / Popée de la Forêt de Grillouty) à M. Collin.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : VIBORG DU CLOS TEMPLERIE (Rain des Terres de la Rairie / Témis du Clos Templierie) à M. Gautheron. *Grand arlequin, tâches moyennes sur fond un peu piqué. Tête très typique, bon stop, belle sortie d'encolure longue et galbée. Poitrine correcte, épaule en place. Dos droit, croupe légèrement avalée, bonnes angulations AR, mais serre un peu les jarrets. Denture C et C, manque 2 P1 inférieures. Bonne démarche.*

2e T.B. : AURCY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Orcy de la Vicomte de Turenne / Rosel de la Grande Vigie) à M. Techens.

3e B. : VICK DU CASTEL DE LA MICHAUDIÈRE (Ténor de la Galde Brune / Schipette du Castel de la Michaudière) à Mme Zumbiehl.

4e B. : VIKING DE DAV'CHRIST (Ramses / Sandy de Dav'Christ) à M. Peltier.

Classe Puppie Mâles.-

Meilleur puppy : ARPAD DE LA MAISON DES TROIS LYS (Victor Impérial / Tanga de la Templierie de Gourdole) à M. Klépec.

Classe Jeunes Femelles.-

T.B. : VHÉNUS DU CLOS TEMPLERIE (Rain des Terres de la Rairie / Témis du Clos Templierie) à M. Nageleisen.

Classe Puppie Femelles.-

A.P. : ALIANE (Ténor de la Galde Brune / Siva de Testaroumann) à M. Allam.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : UKAN DU CASTEL DE LA MICHAUDIÈRE (Schanman de la Templierie de Gourdole / Perle Noire du Castel de la Michaudière) à M. Marger. *Grand mâle noir, tête typique, longue et étroite avec un peu d'entropion. Encolure longue et galbée, yeux foncés, poitrine profonde. Bons aplombs, bonne ligne de dos, croupe légèrement avalée. Manque P1 inférieure, une incisive est mal placée. Démarche libre, amble par moment.*

2e Exc. : TORR DE LA FIERTÉ DE LA LARGUE (Lorentz de la Forêt du Grillouty / Roxane de la Forêt du Grillouty) à M. Burtshy.

3e Exc. : VALÈRE DU VAL DE L'AMITIÉ (Surcouf du Val de l'Amitié / Symphonie du Val de l'Amitié) à M. Lothe.

4e Exc. : VIBOURG DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Orest des Terres de la Rairie / Tifène de la Templierie de Gourdole) à M. Mabrouk.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : AZUR DU VAL DE L'AMITIÉ (Ch. Surcouf du Val de l'Amitié / Taiga du Val de l'Amitié) à M. Landenbach. *Mâle noir, yeux foncés, la tête est longue et étroite, le stop pourrait être plus creusé. Encolure sèche et galbée, épaule en place, poitrine encore insuffisante. Bonnes angulations AR. Manque P1 inférieure, denture correcte. Démarche libre, fouet long un peu en crochet.*

Classe Puppie Mâles.-

A.P. : AMAT DELS PAISOS CATALANS (Radian du Clos Templierie / Ulla des Forêts de Villeneuve) à M. Weck.



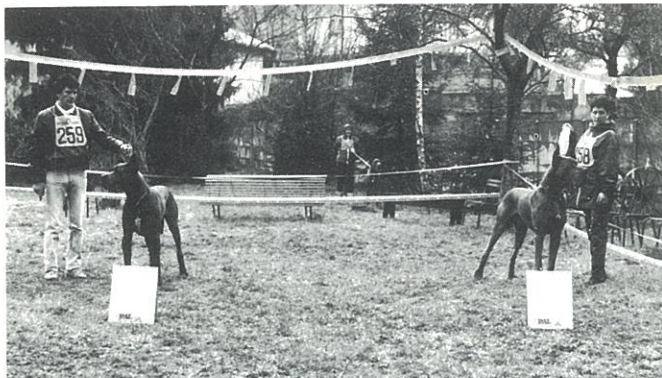
Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. : UDINE DE L'AYGUES RIVER (Perse des Terres de la Rairie / Raya de l'Aygues River) à M. Fanton. *Femelle noire, élégante, bonne présentation, très jolie tête typique, yeux foncés, encolure longue et galbée, se casse un peu dans le dos. Rein long, l'épaule s'ouvre par moments, bonne arrière main. Démarche souple. Denture en place, manque 1 P1.*

2e Exc. : UNDY DE LA FIERTÉ DE LA LARGUE (Sirius des Hauts de l'Hermitage / Roxane de la Forêt du Grillouty) à M. Horny.

3e Exc. : TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Rude de la Templerie / Nadia de la Forêt du Grillouty) à M. Klepec.

4e Exc. : VAS'Y (Socrate / Thessalie de la Vye de Fahy) à M. Zurbach).



Le premier Championnat Alsace-Lorraine

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai organisé cette manifestation depuis plusieurs mois. Sa mise en œuvre m'est apparue comme très facile, les contacts que j'ai dû prendre auprès des différents services administratifs, des canines régionales... ont été des meilleurs ; je me tiens d'ailleurs à la disposition de tous mes amis délégués qui souhaiteraient des renseignements de tous ordres susceptibles de les aider à démarrer à leur tour une telle manifestation régionale, celle-ci étant, pour ma part et pour le club, l'expo-test. Est-ce réussi ? Je laisserai le soin à Mme la présidente de vous en parler, ainsi qu'à toutes les personnes présentes d'en juger, personnes que je tiens ici à remercier pour avoir observé une rigoureuse discipline et apporté la bonne humeur malgré la pluie de ce 20 avril.

Un grand merci aussi au juge, car, ne l'oublions pas, 70 dogues étaient à juger ; c'est beaucoup, surtout sous la pluie. Aucun jugement bâclé malgré cela, aucune précipitation : merci de tout cœur Mme Pincemin.

De même, je tiens à remercier les personnes et sociétés qui se sont investies dans les remises de prix et dont la liste nominative a été largement remarquée sur notre catalogue (au passage, merci à M. Ledieu pour l'impression du catalogue). Merci aussi à toutes les personnes qui ont apporté leur aide le jour même ; elles ont été nombreuses. Enfin, un grand merci à toutes les personnes concernées, car je risquerais d'oublier quelqu'un et j'en serais bien désolé.

Dès à présent, je me tourne vers l'horizon 87 et le second championnat, avec vous, d'abord, qui êtes venus si nombreux cette année, avec vous autres qui n'êtes pas venus et qui le regrettez peut-être déjà, avec les étrangers que j'inviterai. En effet, je souhaite que cette délégation d'Alsace-Lorraine devienne une vitrine française pour la Suisse et l'Allemagne, en particulier, et pour inciter mieux encore nos amis et voisins allemands à venir nous rejoindre. Je désire un juge allemand qui drainera avec lui une partie des exposants allemands.

Un mot encore pour 87 : les idées affluent déjà, dois-je en dévoiler une ? Un prix sera décerné à l'exposant faisant le plus grand déplacement pour venir parmi nous. Qu'en pensez-vous ?

Je vous donne donc rendez-vous en 87 (la date sera choisie en fonction, hélas, des différents impératifs), mais aussi rendez-vous au championnat du club national qui sera le couronnement de nos régionales, ne l'oublions pas.

A bientôt. Bien amicalement.

D. ALBERT ■

Exc. : VANILLE DU VAL DE L'AMITIÉ (Surcouf du Val de l'Amitié / Olivia du Val de l'Amitié) à M. Bartomeuf.

Classe Jeunes Femelles.-

B. : AGATHE DE LA BRUMANCE (Ramsès / Thalie de la Templerie de Gourdole) à M. Hilttenbrand.

Classe Puppée Femelles.-

A.P. : ADELA DELS PAISOS CATALAN (Radian du Clos Templerie / Ulla des Forêts de Villeneuve) à M. Gluck.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : URIES DES TERRES DE LA RAIKIE (Ch. Ramsès II de Carjégu / Roméa des Terres de la Rairie) à M. Lafon. Grand mâle bleu. Tête très typique, yeux foncés un peu ouverts. Bonnes babines, un peu de joue. Encolure galbée, poitrine profonde et large. Dos droit, arrière-main pourrait être plus angulée. Denture en place, manque 1 P1. Bonne démarche, fouet un peu gai.

2e Exc. : VARECK DU DOMAINE DU BLÉ D'OR (Pyrus de la Brumance / Tara du Moulin de Trevoys) à M. Barré.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : VANGOG DES ROCHES NOIRES DE CHÈVRE-FEUILLE, dit Victor (Sarratoga des Terres de la Rairie / Telly des Roches Noires de Chèvrefeuille) à M. Mckee.

A.B. : VOLF DE LA BARACINE (Rusty de la Baracine / Taïga du Vallon de Font Renaude) à M. Schuler.

Classe Puppée Mâles.-

B. : ALDRIK DE LA BRUMANCE (Stark du Moulin de Trevoys / Piora de la Brumance) à M. Wiss.



Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. : URIELLE DU MONT TOISÉ (Ch. Schwan de Paradi's Parc / Pharsalle du Clos Templerie) à M. Charciarek. Femelle de taille moyenne, belle présentation de ring. La tête typique montre des yeux qui pourraient être plus foncés. Chanfrein et stop corrects. Encolure galbée, épaule un peu ouverte, bonne ligne de dos. Bonne arrière main. Denture correcte, manque 2 P1. Bonne démarche.

2e Exc. : VÉNUS DES QUATRE LACS (Schwan de Paradi's Parc / Sharon de la Tour des Alans) à M. Cachot.

3e Exc. : VÉRONE DE L'AYGUES RIVER (Siver de l'Aygués River / Stella de l'Aygués River) à M. Fanton.

4e Exc. : VICTOIRE DU VAL DE L'AMITIÉ (Surcouf du Val de l'Amitié / Symphonie du Val de l'Amitié) à M. Scheuermann.

CLASSE VÉTÉRANS TOUTES COULEURS RÉUNIES

Exc. : NILSON DES TERRES D'EMPIRE, Mâle Bleu (Sire Royal / Verveine des Terres de la Rairie) à M. Bertholi.

AGEN

Juge : Dr Béranger

FAUVES

Classe Champion Mâles.-

1er Exc. : Ch.B UBU DE LA PIERRE DU ROY (Patton de la Pierre du Roy / Réa de la Templerie de Gourdole) à M. MORAN.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. CAC : VIRGULE DE LA CHATELLERIE (Ch.IB Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie) à Mme DEBAILLEUL.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : VAN CLEEF DE LA CHATELLERIE (Ch., Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie) à M. GELLIBERT.

2e Exc. RCAC : VADIM DE GOAZILEC (Scipion de la Châtellerie / Perla de l'Aygues River) à M. AMBROISE.

Classe Jeunes Mâles.-

A.B. : VOLF (??) à M. SANCET.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. CAC : VERVEINE DE LA CHATELLERIE (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie) à M. GELLIBERT.

2e Exc. RCAC : VÉNITIENNE DE LA PIERRE DU ROY (Scott de la Pierre du Roy / Réa de la Templerie de Gourdole) à M. MORAN.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : URBA DELS PAISOS CATALANS (Sirius de Testarouman / Tanit de Testarouman) à M. VASQUEZ.

2e Exc. RCAC : THOGRUL DE TESTAROUMAN (Ch. B Mike de Mourre Frais / Opalia de Testarouman) à M. HOCQUARD.

Classe Ouverte Femelle.-

1re Exc. : TOSCA DU DOGUIN DE LA NIVE (Ondo de Mourre Frais / Ruth d'Anneruf) à M. MORENO.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : VAYSER DE LA FORET DE KAYSERSBERG (Satan de la Forêt de Kaysersberg / Troika de la Templerie de Gourdole) à M. ZAUZERE.

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. CAC : VALIA DE LA GRISONNIÈRE (Scotch de la Grisonnière / Siska de la Grisonnière) à M. PALIS.

2e Exc. RCAC : VESTALE DE TESTAROUMAN (Sigurta de Testarouman / Thisbe de Testarouman) à M. POKEE.

BLEUS

Classe Champion Mâles.-

1er Exc. : Ch.B URIES DES TERRES DE LA RAIRIE (Ch.B Ramsès II de Carjégu / Ch.B, Roméa des Terres de la Rairie) à M. et Mme LAFON.

BOURGES — 9 mars 1986

Juge : M. Voilet

FAUVES

Classe Mâles.-

1er Exc. CACS : VALIUM DES PETITES VERNIÈRES (Royal Story des Terres de la Rairie / Phales de la Crypte de Lou-traki) à Mme BLONDEAU.

2e Exc. : VAILLANT DE LA VALLÉE DE BEAUMONT (Robuste de la Vallée de Beaumont / Peggy de Bois Magny) à M. GAUTHIER.

Classe Femelles.-

1re Exc. CAC : VÉGA DES PETITES VERNIÈRES (Royal Story des Terres de la Rairie / Phales de la Crypte de Lou-

traki) à M. GNERRO.

2e T.B. : UZANE DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres de la Rairie / Rafaela du Gui de la Michardière) à Mme BIENVENU.

Prometteur : ATHÈNE DES PETITES VERNIÈRES (Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à M. THOMAS.

BRINGÉS

Classe Mâle.-

1er Exc. : VADIM (Thibault des Terres de la Rairie / Tyna du Clos de la Templerie) à Mme CHAINIER.

Classe Femelle.-

1ere Exc. : VANESSA (Thibault des Terres de la Rairie / Tyna du Clos Templierie) à M. PRETESEILLE.

NOIRS

Classe Femelles.-

1ere B. : VALSE (Rocco / Rodia) à Mme BARRE.

2e A.B. : VALENTINE DE BOIS MAGNY (Rexan de Bois Magny / Tchita de Bois Magny) à Mme PARAT.

ARLEQUINS

Classe Femelle.-

1ere Exc. : VARIANCE (Urus / Phrance de la Forêt de Kay-

sersberg) à M. DUPRE.

BLEUS

Classe Mâles.-

1er Exc. : VARECK DU DOMAINE DES BLÉS D'OR (Pyrrus de la Brumance / Tara du Moulin de Trévoye) à M. BARRE.

1er T.B. : VISCONTI DU CLOS TEMPLERIE (Rantzau de Carjégu / Fanny de la Commone) à M. GALEUZZI.

Classe Femelle.-

1er Exc. CAC : UGOLINE DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès de Carjégu / Roméa des Terres de la Rairie) à Mme MÉRAT.

FLIXECOURT 1^{er} MAI 86 — INTERNATIONALE

Juge : M. MOREAU

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : VAILLANT DES TERRES DE LA RAIRIE (Théobal Aygues River / Spleen des Terres de la Rairie) à Mme EVRARD-VERHAGUE.

2e Exc. : AUROCH DU CLOS TEMPLERIE (Glenn Van de Gistelbeek / Parzé de la Templierie) à M. DANTONNET.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : URIEL GOD'S WING (Shane du Domaine de l'Empereur / Phédora Domaine Empereur) à M. TROCHET.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : UTIL DE L'AYGUES RIVER (Sylver de l'Aygués River / Raya Aygués River) à M. ROHAUT.

Classe Jeune Mâles.-

T.B. : VAN EYCK D'EQUERVAL (Fels v.d. Nurburg / Ophélie de Montbrien) à M. GÉRARD.

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. CAC : VAMP DU CLOS TEMPLERIE (Rain des Terres Rairie / Swainy Terres Rairie) à Mme SURMON.

2e Exc. RCAC : URANE (Ricci du Domaine Empereur / Raissa de la Forêt Kaysersberg) à M. SAUNIER.

3e Exc. : ULOAH DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de

Carjégu / Roméa Terres de la Rairie) à M. LEPAN.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : TIBURCE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) à M. GOMBART.

2e Exc. : VARIM DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Saphir du Clos Templierie) à M. CLEMENT.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. CAC : SOUNA DE LA GALOPERIE (Marcus des Dogues Vexin / Nika de la Galoperie) à M. THIEFIN.

Classe Jeune Femelles.-

1ere Exc. : ALBA DE LA TEMPLERIE (Kolo v. Lindenkurg / Tulipe Noire des Terres de la Rairie) à Mme OUDIN.

T.B. : AURNA DE LA GALOPERIE (Thabor / Sarah des Merveilles de Champagne) à M. THIEFIN.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : URK DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles) à M. KOHUT.

Classe Jeune Mâles.-

Exc. : VAT DE BOIS MAGNY (Ted de Bois Magny / Telma de Bois Magny) à M. MARION.

Bon : VOLF DU CHANT DES RAINES (Carter Van T'Seyenhof / Sasannah du Chant des Raines) à M. LOZINGUEZ.

**TARIF DES PAGES PHOTO
DEMANDÉ PAR LE CLUB A SES ADHÉRENTS
POUR PARUTION DANS LE TRAIT D'UNION**

1/4 de page : 100 F
1/2 page : 350 F
1 page entière : 600 F

SAINT-BRIEUC 86 — INTERNATIONALE

Juge : M. Claude VOILET

FAUVES

Classe Ouverte Mâle.-

Bon : VOLT DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Seaborg du Clos Templierie / Sotyse de la Forêt de Bouconne) à M. FRANZETTI.

BRINGÉS

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. : VERVEINE DE GOAZILEC (Phale des Terres de la Rairie / Katja v.d. Bitz) à M. MENU.

Classe Jeunes Femelle.-

1re T.B. : VALINE DE GOAZILEC (Ukase du Clos Templierie / Katja v.d. Bitz) à M. ROUDAULT.

NOIRS

Classe Ouverte Mâle.-

1er Exc. CAC : TURCK DE LA TOUR DES ALANS (Ch. Rude de la Templierie / Orélie de la Tour des Alans) à M. LOZACH.

Classe Ouverte Femelle.-

1ere Exc. : URZA DE BOIS MAGNY (Offman de Bois Magny / Orélie de Bois Magny) à Mme WILHELM.

Classe Jeune Femelle.-

Bon : VOLGA DE GOAZILEC (Ch. Narsès des Terres d'Em-

pire / Sarah de l'Aygues River) à M. GIRBAL.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC-CACIB : TIBURCE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) à M. GOMBART.

2e Exc. RCAC-RCACIB : VIKING DE LA TOUR DES ALANS (Ch. Rude de la Templierie / Royale de la Tour des Alans) à Mme BRAJON.

3e T.B. : VICTOR DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (??) à Mme BARTH.

Classe Ouverte Femelle.-

1ere Exc. : VAROISE DES TERRES DE LA RAIRIE (Timber du Domaine de l'Empereur / Odessa de la Templierie) à M. BODILIS.

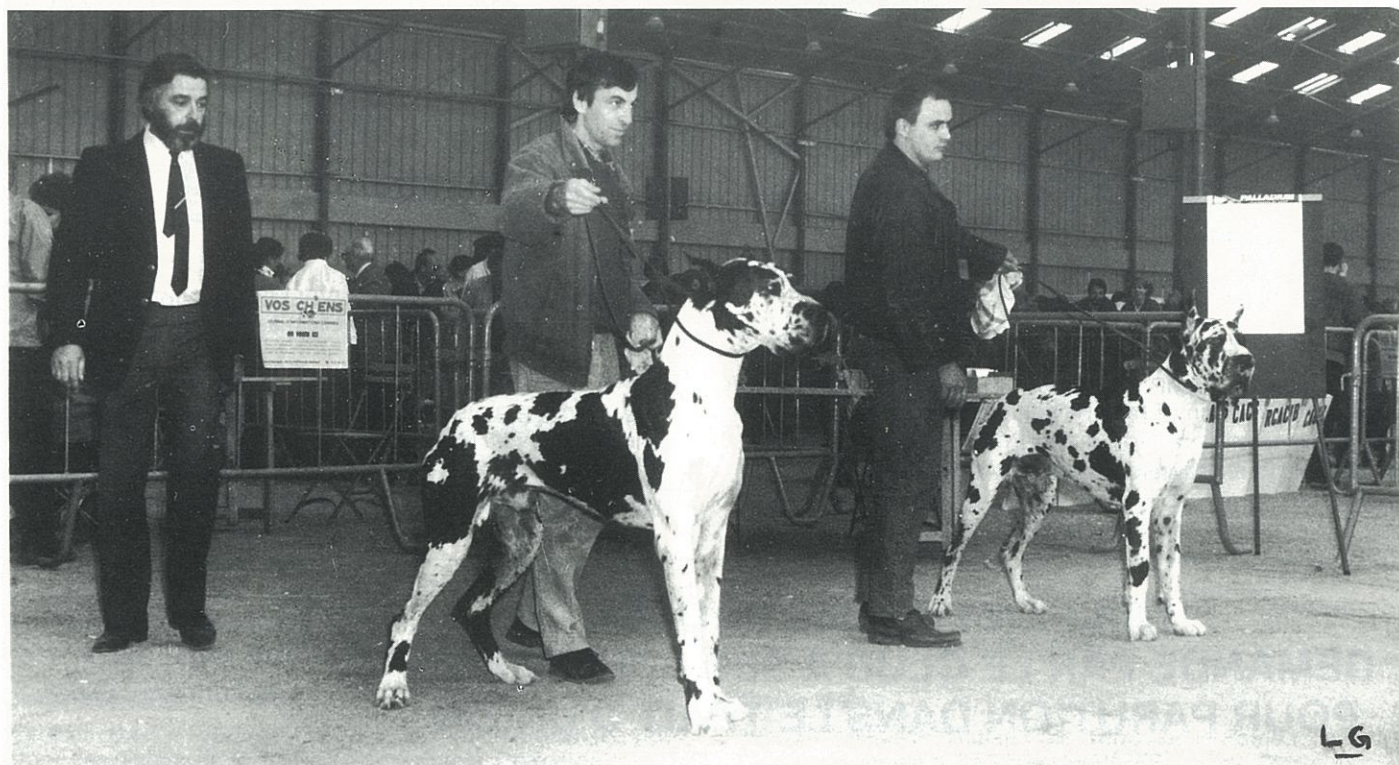
BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC-CACIB : URK DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles) à M. KOHUT.

2e Exc. RCAC : VING DES TERRES DE LA RAIRIE (Ch. Ramsès II de Carjégu / Rocket des Terres de la Rairie) à MM. BODILIS et CORVEILLO.

3e T.B. : UGO (Pharis des Terres de la Rairie / Pétula) M. LE HEC.



4e Bon : VULCAIN DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES (Petrov des Terres de la Rairie / Polka du Domaine de Cercœur) à M. THOMAS.

Classe Jeune Femelle.-

1er T.B. : VULTRA DE GOAZILEC (Ch. Narsès des Terres d'Empire / Sarah de l'Ayguès River) à M. MENU.

Commentaires

Trop peu de dogues allemands engagés à cette « Internationale » ce qui est regrettable et désolant pour tous : exposants, juges, organisateurs et spectateurs.

La présentation de bon nombre de dogues laissa à désirer. Influence d'une exposition sous hall, peut-être ? Mais pour beaucoup il reste à faire et à apprendre dans ce domaine.

Saint-Brieuc 86. Heu... reux !



L.G.

ÉVREUX 86 — INTERNATIONALE

Juge : M. Daniel MOREAU

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : LARGO VON DER NURBURG (Ch. Fels v.d. Nurburg / Kuvett v. Kloster Wiblingen) à Mme HERANTRE.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : TIBURCE DES FAUVELLES (Ch. Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) à M. GOMBART.

2e T.B. : VERNER DE MONBAS DE LA VALTERIE (Casar v.d. Rotburg / Royale du Monbas de la Valterie) à Mme MENU-RET.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. CAC : SOUNA DE LA GALOPERIE (Marcus des

Dogues du Vexin / Nika de la Galoperie) à M. THIEFIN.

Classe Jeune Femelles.-

1ere T.B. : AURNA DE LA GALOPERIE (Thabor / Sarah des Merveilles de Champagne) à M. THIEFIN.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : VICOMTE DE LA HAUTE FOUGÈRE (Stark du Moulin de Trevoye / Reine Bleue de la Haute Fougère) à Mlle TAUSZIK.

2e T.B. : TASCO DES FAUVELLES (Nodal de la Forêt de Kaysersberg / Rébecca de Lacour de Fillagère) à Mme MONETTI.

3e T.B. : VARECK DU DOMAINE DES BLÉS D'OR (Pyrrhus de la Brumance / Tara du Moulin de Trévoye) à M. BARRE.

MONACO 86 — INTERNATIONALE

Juge : M. J. SENECAAT

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC-RCACIB : TITAN DU VALLON DE FONT RENAUE (Samson des Terres de la Rairie / Alpha v. Sachsenross) à Mme HOFBAUER.

2e Exc. : VONDHER DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon Font Renaue) à Mme GOUTE-REDONDE.

Classe Champion Mâles.-

Exc. CACIB : SHAIR DU CLOS TEMPLERIE (Phale des Terres de la Rairie / Parzé de la Templierie) à M. SOUCHAL.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. CAC : VAMP DE SIFFLE MISTRAL (Phale des Terres de la Rairie / Urgande du Jardin d'Orlowe) à Mlle HEYNARD.

BRINGÉES

Classe Ouverte Femelles.-

1^{ere} Exc. CAC : VIVA DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon Font Renaude) à Mme GOUTE-REDONDE.

2^e Exc. RCAC : ALIZÉE DU CLOS TEMPLERIE (Glenn Van de Gistelbeek / Parzé de la Templierie) à Mme MÉRAT.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1^{er} Exc. CAC-CACIB : ALPHA DE PARADI'S PARC (Rain des Terres de la Rairie / Swelen de Paradi's Parc) à Mme HUSTACHE.

2^e Exc. RCAC : UREYAL DE LA BENJAMINE (Ch. Rude de la Templierie / Saraï de Mourre Frais) à Mlle MORABITO.

3^e Exc. : URAGAN D'AMNON'RA (Oram d'Amnon'ra / Piégeuse d'Amnon'ra) à M. GARNIER.

Classe Ouverte Femelles.-

1^{ere} Exc. CAC : URYAH DE LA BENJAMINE (Ch. Rude de la Templierie / Saraï de Mourre Frais) à Mme MAUNDER-PORTON.

2^e Exc. RCAC : UTE DE L'AYGUES RIVER (Silver de l'Aygués River / Raya de l'Aygués River) à Mme GOUNIOT.

3^e T.B. : VAMP DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Typhon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. ABITA.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1^{er} Exc. CAC-RCACIB : TIBURCE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) à M. GOMBART.

2^e Exc. RCAC : ULKO DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Rémus de la Templierie / Raïa de la Templierie) à Mme MOC-

ZINSKI.

Classe Champion Femelles.-

1^{ere} Exc. CACIB : TESSIE DE MOURRE FRAIS (Rux Conny de Mourre Frais / Katja Van de Brentjes) à M. BAUX.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1^{er} Exc. CAC-RCACIB : URK DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles) à M. KOHUT.

2^e T.B. : VULCAIN (Tanit du Pré des Chaumes / Rubis de l'Aygués River) à Mme GRANDI.

Classe Jeunes Mâles.-

1^{er} T.B. : ALSTON BLEU DE PARADI'S PARC (Rain des Terres de la Rairie / Swelen de Paradi's Parc) à Mme MOC-ZINSKI.

Classe Champion Mâles.-

1^{er} Exc. CACIB : URIES DES TERRES DE LA RAIRIE (Ram-sès II de Carjégu / Roméa des Terres de la Rairie) à Mme LAFON.

Classe Ouverte Femelles.-

1^{re} Exc. CAC-CACIB : CHERRY VOM REGENLAND (Alfonse v. Regenland / Anna v. Regenland) à Mme FISCHER.

2^e Exc. RCAC : UTOPIE DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Régina des Fauvelles) à M. MARTIN.

3^e T.B. : THAIS (Philibert d'Amnon'ra / Noémie) à Mme VAJDA.

4^e T.B. : TAMARA (Philibert d'Amnon'ra / Noémie) à Mme SAMPIERO-VIOTTI.

T.B. : UNA DE PARADI'S PARC (Schwan de Paradi's Parc / Swelen de Paradi's Parc) à Mme ROOS.

T.B. : VÉNUS (Tanit du Pré des Chaumes / Rubis de l'Aygués River) à Mme GRANDI.

NICE 86 — INTERNATIONALE

Juge : M. André BERENGER

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1^{er} Exc. CAC-RCACIB : VOOLBLUT DE LA TEMPLERIE (Seaborg du Clos Templierie / Pin Up du Mas d'Elmar) à Mme CATTET.

2^e Exc. RCAC. : VONDER DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon Font Renaude) à Mme GOUTEREDONDE.

Classe Champion Mâles.-

1^{er} Exc. CACIB : SHAIR DU CLOS TEMPLERIE (Phale des Terres de la Rairie / Parzé de la Templierie) à M. SOUCHAL.

Classe Ouverte Femelles.-

1^{ere} Exc. CAC-RCACIB : VIBEKA DE L'AYGUES RIVER (Théobal de l'Aygués River / Taeha de l'Aygués River) à Mme FANTON.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1^{er} Exc. CAC : VOLTAIRE (Odillon / Doli) à M. SASIA.

Classe Ouverte Femelles.-

1^{ere} Exc. CAC-CACIB : VIVA DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon Font Renaude) à Mme GOUTEREDONDE.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1^{er} Exc. CAC-RCACIB : UREYAL DE LA BENJAMINE (Rude de la Templierie / Saraï de Mourre Frais) à Mme MORABITO.

2^e Exc. RCAC : ALPHA DE PARADI'S PARC (Rain des Terres de la Rairie / Swelen de Paradi's Parc) à Mme HUS-

TACHE.

3e Exc. : URANUS DE LA FORET DE KAYSERSBERG (S'Trophée de la Forêt Kayzersberg / Oriane de la Forêt de Kayzersberg) à Mme THIMOTHÉE.

4e Exc. : URAGAN D'AMNON'RA (Oran d'Amnon'ra / Piegeuse d'Amnon'ra) à M. GARNIER.

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. CAC-RCACIB : UTE DE L'AYGUES RIVER (Silver de l'Aygués River / Raya de l'Aygués River) à M. GOUNIOT.

2e Exc. RCAC. : URYAM DE LA BENJAMINE (Ch. Rude de la Templerie / Saraï de Mourre Frais) à Mme MAUNDER-PORTON.

3e Exc. : ULLA DE LA CURE DE LA GERMAINERIE (Ramsès de Mourre Frais / Rayane du Clos Templerie) à M. GARNIER.

4e T.B. : VAMP DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Typhon du Vallon Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. ABITA.

Classe Champion Femelles.-

1ere Exc. CACIB : THALIE DE MOURRE FRAIS (Mike de Mourre Frais / Tania de Font Renaude) à M. BAUX.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC-CACIB : ULKO DE LA TEMPLERIE DE

GOURDOLE (Rémus de la Templerie / Raïa de la Templerie) à Mme MOCZINSKI.

2e Exc. RCAC : ARAMIS IMPÉRIAL (Lloyd v. Flottbek / Bonny v. Doggenadel) à Mme SAUVAIGO.

3e Exc. : TIBURCE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) à M. GOMBART.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. RCACIB : URK DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles) à M. KOHUT.

2e T.B. : USPOWN DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjégu / Rislinde d'Épersen) à Mme COULIN.

3e T.B. : VULCAIN (Tanit du Pré des Chaumes / Rubis de l'Aygués River) à M. GRANDIL.

Classe Champion Mâles.-

Exc. CACIB : URIES DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjégu / Roméa des Terres de la Rairie) à Mme LAFON.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : ALSTON BLUE DE PARADI'S PARC (Rain des Terres de la Rairie / Swelen de Paradi's Parc) à Mme MOCZINSKI.

NOS CHIENS A L'ÉTRANGER

SAN RÉMO — ITALIE

Juge : M. BAUX

TITAN DU VALLON DE FONT RENAUE (mâle fauve), 1er Exc. CAC-CACIB à Mme HOFBAUER.

Ch. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE (mâle fauve), 1er Exc. RCACIB à M. SOUCHAL.

VONDHER de HEURTEFEUILLE (mâle fauve), 2e Exc. à Mme GOUTEREDONDE.

VIVA de HEURTEFEUILLE (femelle bringée), 1ere Exc. CAC-CACIB à Mme GOUTEREDONDE.

ULKO DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (mâle arlequin), 1er Exc. CAC-CACIB à Mme MOCZINSKI.

UDDY DE LA HAUTE FOUGÈRE (mâle arlequin), 2e Exc. RCAC-RCACIB à M. BOUSQUET.

TIBURCE DES FAUVELLES (mâle arlequin), 3e Exc. à M. GOMBART.

ALPHA DE PARADI'S PARC (mâle noir), 1er Exc. CAC à Mme HUSTACHE.

URAGAN D'AMNON'RA (mâle noir), 2e Exc. RCAC à M. GARNIER.

VAMP DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (femelle noire), 1ere Exc. CAC-CACIB à M. ABITA.

Ch. URIES DES TERRES DE LA RAIRIE (mâle bleu), 1er Exc. CACIB à M. LAFON.

URK DES FAUVELLES (mâle bleu), 1er Exc. CAC-RCACIB à M. KOHUT.

ALSTON BLUE DE PARADI'S PARC (jeune mâle bleu), 1er T.B. à Mme MOCZINSKI.

De notre membre, Mme Angélique HEYNARD, nous apprenons que sa femelle fauve, VAMP de Siffle Mistral, a obtenu à Saragosse (Esp.) les RCAC et RCACIB.

M. Jules THIEFIN, propriétaire de la femelle SOUNA de la Galoperie, nous apprend son succès à l'exposition de Luxembourg, ainsi que celui de AURNA de la Galoperie qui obtient le titre de Ch. de Jeunes - mention Exc.

NOUVELLES D'ÉLEVAGE



A l'élevage de LA MAISON DES TROIS LYS, à M. et Mme Guy KLEPEC (Mulhouse). Tél. 89.51.03.77,

- La lice noire Champ. de Sarre 85, sujet d'élite, 1er choix, sigle A, TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE, fille de Rude de la Templerie / Nadia de la Forêt du Grillouty, a été saillie le 10 avril 86 par l'étalon allemand QUINTUS VOM LEHBERG, Körkl I, Ch. de France, Allemagne et Int., à M. et Mme W. et Z. WIES.

A l'élevage DE MORTEVILLE, D. ALBERT, 35, rue de la Gare, 88560 St-Maurice-sur-Moselle. Tél. 29.25.12.42,

- Est entrée la femelle ALEXA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, née le 24/10/85 (arlequine).
- La femelle DALEN VON DER OFNETHOHLE a été saillie par le Ch. ULF VON DER OFNETHOHLE, le 13 avril 86 (fauve-bringé).

A l'élevage DU PRIVILÈGE, M. et Mme J. FOURCADE, Le Parc des Chênes, St-Georges-en-Auge, 14140 Livarot. Tél. 31.20.66.09 et 31.20.67.58,

- La lice fauve UTA DU VALLON DE FONT RENAUE (Sanson des Terres de la Rairie / Sandra du Vallon de Font Renaue), saillie par l'étalon bringé TITUS DE LA TEMPLERIE (Ferro von Klerchen / Julchen von Schilfkolben), a mis bas le 4/3/86 une portée de 12 chiots. 8 sont à conserver, dont (2,2) bringés et (2,2) fauves.

A l'élevage DES TERRES DE LA RAIRIE, Mme PINCEMIN, « La Brousse », St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau. Tél. 46.49.66.37.

- La lice recom. SPLEEN DES TERRES DE LA RAIRIE a été saillie, le 22 avril, par l'étalon recom. URIEL GOD'S WING à M. TROCHET.
- La lice noire, Ch. Eu. DDC, UNE FLEUR DES TERRES DE LA RAIRIE a été saillie, le 18 avril, par l'étalon bleu URVOI DES FAUVELLES à Mme CHARPENTIER.
- La lice arlequine VERONEY DES TERRES DE LA RAIRIE a été saillie par l'étalon recom. arl. USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS à M. LE BRONZE, le 5 mai.
- La lice bringée recom. Ch. TALMA DE L'AYGUES RIVER a mis bas, le 29/4/86, une portée de 5 chiots par l'étalon recom. ROYAL STORY DES TERRES DE LA RAIRIE à MM. PERRIN-POUSSET.

A l'élevage DELS PAISOS CATALANS à M. Gilles BARREDA, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60,

- La lice noire VIURE DELS PAISOS CATALANS a été saillie, le 5 mars 86, par l'étalon arlequin à M. Yves VIGO, URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE.
- La lice noire URSULA DE SAINT-LÉONARD DE FONTMAGNE, saillie par l'étalon arlequin à M. Michel VIGO, VICH DELS PAISOS CATALANS, a mis bas le 5/3/86 une portée de 9 chiots. 1 chiot laissé à la mère : 1,0 noir.
- L'étalon recommandé noir PIRATE DU MOMBAS DE LA VALTERIE a quitté l'élevage.
- Vient d'entrer à l'élevage, la lice noire SAMANTA DES MONTS DU CANTAL.
- La lice noire SAMANTA DES MONTS DU CANTAL a été saillie par l'étalon recommandé noir à M. PHILIPPOT, RADIAN DU CLOS TEMPLERIE.
- La lice noire POUPÉE DE L'AUBERGE DES CHEVALIERS DE MALTE, saillie par l'étalon arl. à M. CARBASSE, URUS DELS PAISOS CATALANS, a mis bas 2,2 noirs, 1,1 arlequins.

Notre membre, M. Lionel GUTTIN, Métairie des Salles de Bas, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33.64.46.66 et 33.65.09.64, nous informe que :

- L'étalon arlequin RUDE DE LA TEMPLERIE, reproducteur d'élite « A » (Ch. International, Ch. France, Ch. Belgique, Ch. Lux., Ch. DCF) a sailli, le 15 mars 86, la femelle arlequine TACK DE MOURRE FRAIS à Maître Gilbert BAYART, éleveur et membre du DCF.

A l'élevage DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE à M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10,

- La lice arlequine Ch. des jeunes du club, vice-Ch. de France, 1er choix, TILDA DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, saillie par VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, arlequin, Sigle A, a mis bas le 15 avril une portée de 2-2 arlequins et 0-3 noires.
- L'étalon bringé reproducteur d'élite B, FAVORIT VOM BEERBACHTAL (Ch., Ch.IB, BSG, ESG, WSG, Elgo v. Ferndorftal / Élodie v. Beerbachtal) a sailli :
 - la lice recommandée fauve URCYE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, le 29 mars,
 - la lice fauve ULLINE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE,

le 5 avril,

- la lice bringée URSANE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, le 9 avril,
- la Ch. de France fauve SARAH DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, le 15 avril.

- L'étalon arlequin pur exempt de dysplasie VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE a sailli la lice noire UMBRA DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, le 9 mars.
- L'étalon fauve recommandé SHERZO II DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, sujet d'élite, a sailli la lice bringée RYAME DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, le 11 mars.

A l'élevage DU DOMAINE DES BOIS DORÉS, Mme Andrée LE BRONZE, Chaumont, 19270 Ussac. Tél. 55.24.03.54 h.t. ou 55.87.45.59 h.r.,

- USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS, fils de Rémus de la Templerie, / Sindy, petit-fils d'Ilko vom Kapfelgrund, Ch.IB., Ch. All., Europasièger 78/79, Bundessieger 80, a sailli :
 - PROUESSE DES COMPAGNONS à Mme LE BRONZE,
 - VERONEILLE DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme PINCEMIN-LABROUSSE.
- SINDY a été saillie par KOLLO VOM LINDENKRUG à M. MAUDRICH.

A l'élevage DE LA CHATELLERIE, Jean-Jacques GELLIBERT, « Dilet », Bedenac, 17210 Montlieu-la-Garde. Tél. 46.04.52.44,

- La Championne de France et Ch. du Club VERVEINE DE LA CHATELLERIE, bringée (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie) a été saillie le 25 avril par DEVIN VOM ROTHTAL (Djawod vom Hospodar / Dt. Ch., Ch.IB. Krushenka vom Hospodar), fauve, Körklasse I, à M. NECHWATAL (Allemagne).
- VAIDANE DU BOIS DE CLIO, bringée (Ch.B. Thésée du Clos Templerie / Roxane du Bois de Clio) a été saillie le 28 avril par le Champion de France VAN CLEEF DE LA CHATELLERIE, bringé (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie).
- UMBRA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, saillie par le Champion de France et du club URIES DES TERRES DE LA RAIRIE, a mis bas le 25 avril 1,2 noirs et 0,1 bleue.

Notre membre M. G. BAYART, 43 rue Pasteur, 59260 Lezennes. Tél. 20.91.20.23 ou 20.52.65.76, nous informe que :

- La lice arlequine ROMA DE MOURRE FRAIS a été saillie le 23/3/86 par l'étalon arlequin RUDOLF DE LA HAUTE FOUGÈRE.
- La lice arlequine TAC DE MOURRE FRAIS a été saillie le 15/3/86 par l'étalon arlequin RUDE DE LA TEMPLERIE.
- La lice noire UBA DU VALLON DE FONT RENAUE a été saillie le 17/3/86 par l'étalon arlequin KOLLO VON LINDENKRUG.

Nos membres M. et Mme Ch. BENASSAR nous disent toute la peine qu'ils ont éprouvée en perdant leurs 2 dogues : l'un de piropasmose, l'autre de torsion. Leur vieille maman de 11 ans 1/2 est toujours bien portante.

A l'élevage de LA PIERRE DU ROY, à Mme Chantal BRISON, 33240 Aubie-Espessas. Tél. 57.43.37.97,

- La femelle fauve TIFANNY DE LA PIERRE DU ROY (Ch. I. All. BSG Glenn v. Ferndorftal / Ch. I. BSG, Ch. Club Psychose de la Pierre du Roy) est revenue à l'élevage et a été saillie le 14 mars par le mâle bringé FREUD DE GARABA (Ch. Glenn v. Gistelbeek / Psyché de la Templerie).

A l'élevage du CHATEAU DE SIORAC, à Mme M.-P. ROUGEYRON, 63500 Perrier. Tél. 73.89.14.94,

- La lice bleue STELLA DU MOULIN DE TREVOYE a été saillie le 7/4/86.

- La lice bleue TIANA DU MOULIN DE TREVOYE a été saillie le 4/4/86 par l'étalon bleu LUCKY VOM SCHLACHTENSEE fils de Ch. et Bundessieger 82 Allemand Karlchen vom Schlachtensee.

- Sont entrés à l'élevage : THAIS DE CARJEGU (Réjane de Carjégu / Lucky vom Schlachtensee), bleue ; INDA fille du champion Allemand Europajugendsieger 83, Antonius vom Gudensberger Goldbachtal, bleue.

A l'élevage de Sélection DU VAL DE L'AMITIÉ, à M. Pierre WOLF, 205, rte de Strasbourg, 57070 Metz. Tél. 87.63.38.46 (20 h),

- Le Ch. Club-France-EUDDC Sieger- V.D.H. Sieger, Ch. Allemagne et d'Europe noir de bleu SURCOUF DU VAL DE L'AMITIÉ a sailli :

- la lice bleue, CH. Club d'Allemagne V.D.H. Siegerine, Ch. Internationale et d'Europe XILLA VON DER PFALZ.
- la lice noire de bleu SYMPHONIE DU VAL DE L'AMITIÉ, maman de Vauban bleu à l'élevage.
- la lice bleue AGATHE VON DER HEIDBLUTE à M. GATTSCHKE (Allemagne).
- la lice bleue FREYA DE LATHY à Mme LECOQ (Allemagne) (17 chiots : 3 noirs et 14 bleus).
- la lice noire VICTORIA DU VAL DE L'AMITIÉ, fille de Surcouf, a été saillie par le Ch. de France URIÈS DES TERRES DE LA RAIRIE. Chiots disponibles.

A l'élevage de GARABA, à M. José GARCIA ABAD, 49, avenue de Gijon, Valladolid (Espagne),

- La femelle fauve DENISE DE GARABA (CHIB Elgo v. Ferndorftal / Petrouchka de la Pierre du Roy) a été saillie par le mâle fauve SHINE DES TERRES DE LA RAIRIE.
- Le mâle bringé FREUD CHICO DE GARABA (CHIB Glenn v.d. Gistelbeek / Psyché de la Templerie) a sailli :
 - ZAI (D'Angelo de Garaba / Barbara Mélanie de Garaba),
 - TIFANNY DE LA PIERRE DU ROY (CHB, CHIB Bsg Psychose de la Pierre du Roy / Glen v. Ferndorftal) à Mme Chantal BRISON,
 - RÉA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Olgorat de la Templerie / Neuling des Terres de la Rairie) à M. José MORAN.

A l'élevage du CLOS DE LA GRAND FONT, M. José MORAN, La Grand Font, 33750 Cadarsac. Tél. 57.24.47.82. le soir,

- La lice bringée RÉA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Olgorat de la Templerie / Neuling des Terres de la Rairie) a été saillie par le mâle bringé FREUD CHICO DE GARABA (CHIB Glenn v.d. Gistelbeek / Psyché de la Templerie) ; naissances attendues vers le 15/5/86.
- L'étalon fauve (4 points) CHB UBU DE LA PIERRE DU ROY a sailli la femelle fauve BRUIXA DE LOS TORREONES à MM. F. BETBESE ET J. ILALIAS.

Notre membre M. Francisco BETBESE, Hostal Nou s/n (Gravera), Balaguer (Lleida), Espagne, nous fait savoir que :

- L'affixe L'OMBRA DE L'OM lui a été concédé et que sa femelle fauve BRUIXA DE LOS TORREONES a été saillie le 9 mars par le CH. d'Espagne, CH. International UBU DE LA PIERRE DU ROY.

Notre membre Mlle POSENER nous fait savoir qu'elle a acquis :

- Le mâle bleu AMODE PARADI'S PARK à l'élevage de Mme MOCZINSKI.

Notre membre M. Patrick CHARPENTIER, Auberge du Chalet de Cantepie, 14570 Clecy, nous informe que :

- L'étalon bleu URVOY DES FAUVELLES (CACIB et plusieurs CAC) a sailli le 18 avril 1986 la lice UNE FLEUR DES TERRES DE LA RAIRIE (CH. EU. DDC 85) appartenant à Mme PINCEMIN.

Le docteur Alain LECLERC, Le Bourg, 53550 Bierne. Tél. 43.70.53.18, nous informe que :

- de la portée née de RUDE DE LA TEMPLERIE (Ch. arlequin) par sa lice RASCH DU CLOS TEMPLERIE (arlequine), restent disponibles 1 mâle arlequin « pur », 1 femelle arlequine « pure » et 2 femelles noires.

A l'élevage du DOMAINE DE LATTAY, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41.57.60.44,

- VARESE DE SIFFLE MISTRAL, fauve (issue de Tamarin de Siffle Mistral et de Régence de Siffle Mistral) a été saillie le 27/12/85 par l'étalon bringé Ch.B VAN CLEEF DE LA CHATELLERIE (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Chatellerie).
- VANIA DE SIFFLE MISTRAL, fauve (Tamarin de Siffle Mistral / Régence de Siffle Mistral) a été saillie, le 3/3/86, par l'étalon bringé, 1er choix, VAN CLEEF DE LA CHATELLERIE.
- URSULA DE LA FORET DE KAYSERBERG, fauve (Ch. IB-Ch.B reproducteur d'élite Scipion de la Châtellerie / Strychnine de la Pierre du Roy) a été saillie, le 16/3/86, par l'étalon bringé, 1er choix, VAN CLEEF DE LA CHATELLERIE.
- SARA DE DOMAINE DE CERCOEUR, bleue (ChB-Ch. IB Narces des Terres d'Empire / Lissa du Domaine de Cercœur) a été saillie le 11/4/86 par ULRICH DE LA FORET DE KAYSERSBERG (Ch.B-Ch. IB, reproducteur d'élite A, Scipion de la Châtellerie / Rusy de Carjegu), mâle noir.
- PRICILLIA DU H. DE LA V. DES MYRTHES, fauve, a été saillie le 11/4/86 par le Ch.B-Ch. IB reproducteur d'élite A Scipion de la Châtellerie.

Est entrée au Domaine du Lattay :

- OSSY VON DER BITZ, femelle bringée (3 ans 1/2) issue de Quai v.d. Bitz et de Ultra v.d. Bitz. 7 fois 1^{re} Exc., 2 CAC, 1 CACIB, 1^{re} Très Bon en classe jeune championne du Club 84.

A l'élevage du CLOS TEMPLERIE, à Mme J. MÉRAT. Tél. 70.56.51.86,

- La lice bringée reproductrice d'élite B, PARZÉ DE LA TEMPLERIE, 5 pts (Ferina v. Klevchen / Midas du Val de l'Amitié) a mis bas en avril 86 d'une portée de 1,2 bringés - 0,1 fauve, par l'étalon recommandé (4 pts) fauve TAMARIS DE MONTBRIEN (fils du Ch. Orloff des Fauvelles) à M. Philippe BIGNON.
- La lice bringée VÉGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE, fille de Seaborg du Clos Templierie a mis bas le 29/4/86 une portée de 4,1 bringés - 2,1 fauves par l'étalon reproducteur d'élite A (6 pts) SHAIR DU CLOS TEMPLE-

RIE à M. SOUCHAL.

- La lice bleue VIOLINE DU CLOS TEMPLERIE (Lucky v. Schlachtensee / Swainy des Terres de la Rairie) a été saillie le 17 avril 86 par l'étalon bleu USTER DE PARADI'S PARK (4 pts) (Ch. Puppy du Clos Templierie / Ch. Schwann de Paradi's Park) à Mme Liliane MOCSINSKI.
- La lice bringée VELLEDA DU CLOS TEMPLERIE (Ch. Scipion de la Chatellerie / Parzé de la Templierie) a été saillie le 22 avril 86 par l'étalon fauve recommandé (4 pts) TAMARIS DE MONTBRIEN à M. Philippe BIGNON.
- La lice bleue recommandée (4 pts) UGOLINE DES TERRES DE LA RAIKIE (Ch. Roméa des Terres de la Rairie / Ch. Ramsès de Carjegu) a été saillie par l'étalon bleu Ch. Int. (4 pts) URK DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles) à M. KOHUT.

A l'élevage du MAS DU GALOUBET, à Mlle Catherine PORTIER-MONGEOIS, Hameau de Thoryon, 84250 Le Thor. Tél. 90.33.91.70,

- Le Ch. du Club, Ch. de Monaco, d'Italie, international étalon bleu recommandé sujet d'élite DCF TANIT DU PRÉ DES CHAUMES a sailli :
 - RUBY DE L'AYGUES RIVER, à Mme GRANDI. Sont nées deux femelles bleues ;
 - VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ, lice noire à l'élevage. Sont nés 2,0 noirs - 3,2 bleus. Restent disponibles 1 mâle noir et 1 mâle bleu ;
 - VIOLETTE DU VAL DE L'AMITIÉ, lice bleue appartenant à l'élevage. Est née 1 femelle bleue ;
 - VÉNUS, femelle bleue à Mme GRANDI.
- La très jolie femelle bleue A'TIKAIA DES TERRES DE LA RAIKIE (Ch.B Ultra des Terres de la Rairie / BSG Ultimate des Terres de la Rairie), est arrivée au foyer de Mme MONGEOIS.

A l'élevage de LA TEMPLERIE, Mme MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Serbannes. Tél. 70.56.51.86,

- La femelle noire TULIPE DES TERRES DE LA RAIKIE a mis bas le 9 avril 1,1 arlequins purs, 4,1 noirs par l'étalon arlequin VINSLOW DU MONT TOISÉ à M. CHARCIAREK.
- Notre membre Mme VALÈRE nous informe avec beaucoup de tristesse de la mort de son dogue OURY DES GORGES DU FRANCHARD (torsion d'estomac).

Notre membre Mme Lucette GRANDI, Quartier Vrolesi, 13320 Bouc Bel Air, Tél. 42.22.06.42, nous apprend que

- Sa femelle bleue RUBIS DE L'AYGUES RIVER saillie par le Ch. Int. Recommandé DCF TANIT DU PRÉ DES CHAUMES a mis bas 0,2 bleues le 2/4. Chiots à réserver.

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE A (6 pts)

Ch. RUDE DE LA TEMPLERIE — ARLEQUIN — LOF 24891-3440 (Bsg 80 Ilko v. Kopfengrund x Britta vom Welfenblut) né le 13-04-80 — Titres : Ch. de France 82-83, Ch. du Club 82, Ch. Luxembourg 82, Ch. Belgique 83, Ch. International 83 — Prod. Mme MÉRAT - Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33-65-09-64 et 33-64-46-66.

Ch. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE — FAUVE — LOF 28119-3777 (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Parzé de la Templierie), né le 19-09-81 - Ch. France 83, Ch. du Club 83-84, Ch. International, Ch. Euro DDC 83, Bundessieger 83, Champ. Europe, Ch. Club Italien 84, Ch. Luxembourg 84, Ch. Suisse 84, Ch. Allemagne 85 — Prod. Mme J. MÉRAT - Prop. M. Cl. SOUCHAL, Hôtel des Sources, 63240 Mont-Doré. Tél. 73-65-05-14.

Ch. SCHWANN DE PARADI'S PARK — BLEU — LOF 26960-3677 (Ch. All. Fifty One von Hause Fresena x Prima d'Equerval), né le 06-04-81 - Titres : Ch. France et Eu DDC 83, Ch. Luxembourg, Ch. Club, Ch. Int. — Prod. et Prop. Mme MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte St-André. Tél. 74-54-60-39.

Ch. SCIPION DE LA CHATELLERIE — FAUVE — LOF 26599-3601 Sigle A (Ch. Manfred des Fauvelles x Oxyd de la Pierre du Roy), né le 11-2-81 — Ch. France 82, Club 82, Ch. International — Prod. et Prop. M. GELLIBERT, Dilet Bedenac, 17210 Montlieu.

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE B (5 pts)

FAVORIT VOM BEERBACHTAL — BRINGÉ — Né le 15-10-80 - LOF 28387 - Sigle A (Ch.-Ch.IB-BSG-ESG-WSG Elgo v. Fern-dorftal / Éloidi v. Beerbachtal) - 8 produits Excellent avec 4 mères différentes - Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

LICES REPRODUCTRICES D'ÉLITE A (6 pts)

Ch. PERLANE DES TERRES DE LA RAIRIE — FAUVE — LOF 22306-03448 (Méphisto de la Templerie x Ch. Vahiné de la Templerie), née le 24-01-79 — Ch. de France du Club du Monde 81, Ch. Internationale 82, Ch. Luxembourg — Prod.-/Prop. Mme PINCEMIN, St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau.

LICES REPRODUCTRICES D'ÉLITE B (5 pts)

PARZÉ DE LA TEMPLERIE — BRINGÉE — LOF 22696-3681 (Midas du Val de l'Amitié x Ferina v. Klevchen) — Prop. Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Escurolles. Tél. 70-56-51-86.

ÉTALONS RECOMMANDÉS - SUJETS D'ÉLITE (4 pts)

Ch. SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIRIE — FAUVE — LOF 28607-3803 (HDO) (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Ch. Perlane des Terres de la Rairie), né le 7-12-81 — Ch. France 85, Euro DDC Jugend Sieger 83 — Prod. Mme PINCEMIN - Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33-64-46-66.

Ch. THÉSÉE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE — BRINGÉ — LOF 29923-4046 — Sigle A (Ch. Rufus du Clos Templerie x Ouna de la Templerie) — Ch. France 84 — Prop. M. DENIS, 8, Cité du Ruisseau, 37500 Chinon — Prod. Y.-M. MÉRAT.

Ch. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE — BRINGÉ — LOF 25681-3524 (Midas du Val de l'Amitié x Manda des Hauts de Cortes), né le 24-8-80 — Ch. Intern. et Ch. France 82, du Club 82/83/84 — Prop. M. MARLETTE, 83, av. de Marinville, 94200 Saint-Maur. Tél. 48-83-38-86 — Prod. J. MÉRAT.

Ch. TANIT DU PRÉ DES CHAUMES — BLEU — LOF 29489 — Sigle A (Ch. Octave des Fauvelles x Nirvana du Pré des Chaumes) — Ch. de Monaco, Ch. d'Italie, Ch. International — Prop. Mlle PORTIER-MONGEOIS, Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90-33-91-70 — Prod. M. MORCET.

Ch. RUDOLPH DE LA HAUTE FOUGÈRE — ARLEQUIN — LOF 26036-3432 (Nicky du Monbas de la Valterie x Noyce de la Brionnière) — Ch. France et International — Prod. et Prop. Mme de la MORINIÈRE, 197, rue Royale, 94370 Sucy-en-Brie. Tél. 45-90-55-22 après 16 h.

Ch. ONDO DE LA TEMPLERIE — NOIR (Luigi du Mont-Simon x Nadia de la Forêt de Grillouty) — Ch. France 81, Club 82 — Prop. M. GAUVIRIT, La Mare Saligny, 85170 Belleville-sur-Vie. Tél. 51-41-14-92 — Prod. M. MÉRAT.

Ch. ULKEN DES TERRES DE LA RAIRIE — NOIR-BLEU — LOF 31946 (Ch. Ramsès de Carjegu x Ch. Roméa des Terres de la Rairie) — Ch. Luxembourg, France, Euro DDC, Ch. du Club — Prop. Mme BARRÈRE, Les Mandarins, 79250 Nueil-sur-Argence. Tél. 49-65-43-16 — Prod. M. J. PINCEMIN.

Ch. Int. URK DES FAUVELLES — LOF 31370 (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles) — Prop. M. J. KOHUT, 77, av. d'Enghien, 93800 Épinay-sur-Seine.

Ch. THIBAUT DES TERRES DE LA RAIRIE — BRINGÉ — (Ch.IB, Perlane des Terres de la Rairie / Carlo von der Haardburg) - né le 23-12-82 - Champion France et du Doggen-Club 85 - Prod. Mme PINCEMIN - Prop. Mme VALNET, Champ Breton, 37110 Auzouer. Tél. 47.55.02.61.

Ch. Int., UBU DE LA PIERRE DU ROY — FAUVE — né le 10-08-83 — Sigle A (Réa de la Templerie de Gourdole x Patton de la Pierre du Roy) — Prop. José MORAN - Tél. 57.24.47.82 (le soir), la Grand Font, Cadarsac (33) — Prod. Chantal BRISON.

ÉTALONS RECOMMANDÉS FAUVES (3 Exc. + Radio - 4 pts)

URIEL GOD'S WING — EKV 169 (Shane du Domaine de l'Empereur x Phédora du Domaine de l'Empereur). Prop. M. TROCHET, Hameau de Villers, 27 Les Andelys.

ÉTALONS RECOMMANDÉS (4 pts)

- TAMARIS DE MONTBRIEN** — FAUVE — (Ch.IB, Orloff des Fauvelles x Peddy de Montbrien) - Sigle A - Prop. : M. Philippe BIGNON, 57, route d'Hauterive, Abrest, 03200 Vichy. Tél. 70-32-24-68. Prod. : Mme MEINER.
- THÉODORE DE LA CHATELLERIE** — BRINGÉ — LOF 29038-4133 (Printz de la Templerie x Oxyd de la Pierre du Roy) — Prop. M. Patrick BATTEAU, Peyot, Cabanac, 33650 La Brède — Prod. M. GELLIBERT.
- ROLPH DES FAUVELLES** — FAUVE (Nixon des Fauvelles x Mandragore des Terres de la Rairie), né le 02-04-80 — Prop. M. GOUY, 65, Bd Bassière, 75017 Paris. Tél. (1) 42-28-66-82 — Prod. M. MARTIN.
- TURBO DE LA VALLÉE DES MYRTHES** — BRINGÉ — né le 07-10-82 (Narvick de Carjegu x Priscilla Vallée Myrthes) — Prop. Pascal LE BRUN, La rue Keralain, 22500 Paimpol. Tél. 96-20-99-39 — Prod. M. PINI.
- ONDO DE MOURRE FRAIS** — ARLEQUIN — LOF 20625-2720 (Mike de Mourre Frais x Linda de Mourre Frais), né le 13-04-78 — Prop. M. BOURILLON, Élevage du Château de Terrefort, 33710 Teuillac. Tél. 57-64-31-25 — Prod. M. BAUX.
- URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — ARLEQUIN (Shaman Templerie de Gourdole x Raya du Castel de la Michodière) — né le 11/07/83 — Prop. : M. Yves VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68-45-76-94 ou 68-45-71-60 — Prod. M. DUVAL.
- RADIAN DU CLOS TEMPLERIE** — NOIR (Onix de la Templerie x Nitta de Mourre Frais), né le 25-09-80 — Prop. M. PHILIPPOT, 87380 St-Germain-les-Belles. Tél. 55-09-96-95 — Prod. J. MÉRAT.
- TIBURCE DES FAUVELLES** — ARLEQUIN — LOF 30024-3944 — né le 02-06-82 (Surf des Fauvelles x Orca des Fauvelles) — Prop. M. GOMBART, 3, rue du Pont d'Amour, 80100 Abbeville. Tél. 22-24-21-82 — Prod. M. MARTIN.
- TABOU dit TEREK DE LA TEMPLERIE** — ARLEQUIN — LOF 29134-3887 — né le 09-04-82 (Orest des Terres de la Rairie x Rhéa Templerie) — Prop. Véronique GARCIA, Lespre Desonod, 01300 Belley. Tél. 79-81-58-09 — Prod. M. MÉRAT.
- TARSKY DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — NOIR (Orest des Terres de la Rairie x Raïa de la Templerie), né le 04-04-82 — Prod. M. Yves MÉRAT, Marie et Mme DORNIC — Prop. Mme Marcelle GUILHEM, Chemin des Pouzets, 11110 Courson. Tél. 68-33-58-53.
- UCAR DU CLOS TEMPLERIE** — NOIR DE BLEU — LOF 31004-4177 (Rain des Terres de la Rairie x Swainy des Terres de la Rairie), né le 03-06-83 — Prop. M. B. LE MAIRE, 2, av. du Gal de Gaulle, 91710 Vert-le-Petit. Tél. 54-49-91-44 ou 64-93-26-71 — Prod. J. MÉRAT.
- TANDGER DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES** — BLEU (Pétrov des Terres de la Rairie x Rena des Fauvelles), né le 01-07-82 — Prop. M. et Mme LE MINOUX, Route de Lannion, Plouisy, 22200 Guingamp. Tél. 96-43-85-46 — Prod. M. PINI.
- SVEN DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRE** — BLEU (Olaf des Monts de Flandre x Athéna v. Offenstadt), né le 10-04-81 — Prop. M. DELECOLLE, 24, rue Rabelais, 59160 Lhomme — Prod. M. COFFIN.
- RHODES DU MONBAS DE LA VALTERIE** — BLEU (Menelas du Val de l'Amitié x Maty Royal de la Grisonnière), né le 19-02-80 — Prop. M. Gérard FENECH, 4, rue Salvador Allende, 93240 Stains. Tél. 48-29-67-85 (le soir après 20 h) — Prod. M. KOWALSKI.
- RANTZAU DE CARJEGU** — BLEU (Ch. Lothar des Terres de la Rairie x Ch. Naïka des Terres de la Rairie), né le 28-01-80 — Prop. M. CHARREYRON, 19, rue Lakanal, 03100 Montluçon. Tél. 70-28-10-52 — Prod. M. BRAJON.
- SOCRATE DE BOIS MAGNY** — BLEU — né le 24-09-81 — Prop. M. J.-P. CARPENTIER, 48, rue Grieg, 02100 Saint-Quentin. Tél. 23-62-33-96 — Prod. M. DENAUX.
- URBA DELS PAISOS CATALANS** — Étalon NOIR — Sigle A — Prop. M. VASQUEZ, Les 4 Saisons, 9, rue des Écureuils, 33370 Artigues. Tél. 56.06.04.06.
- USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS** — ARLEQUIN — 94 cm au garrot (Rémus de la Templerie / Sindy) - Sigle A — Prop. Mme Andrée LE BRONZE, Chaumont, 19270 Ussac. Tél. 55.87.45.59 ou 55.24.03.54 H.T.
- USTON DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — NOIR — LOF 32096 — Sigle A (Shaman de la Templerie de Gourdole / Peggy du Castel de la Michodière) — 6 Exc. + Radio — Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

LICES RECOMMANDÉES - SUJETS D'ÉLITE (4 pts - titre + Radio)

- Ch. TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — NOIRE - Née le 06/07/82 - LOF N° 029460/04706 (Ch. Rude de la Templerie x Nadia de la Forêt du Grillouty) - Ch. Sarre 85 - Prod. M. Yves-Marie MÉRAT - Prop. M. Guy KLEPEC, Mulhouse. Tél. 89-51-03-77.
- Ch. REINE DU CLOS TEMPLERIE** — ARLEQUINE — LOF 25869-4099 (Onyx de la Templerie x Nitta de Mourre Frais), née le 25-09-80 — Ch. France 82 — Prod. et Prop. Mme J. MÉRAT, Le Marais du Jaunet, Serbannes, 03110 Escuroles.

- Ch. SARAH DES TERRES DE LA RAIRIE** — FAUVE (Phale des Terres de la Rairie x Raphaëla du Gui de la Michardière), née le 23-09-81 — Ch. France 84 — Prod. PINCEMIN — Prop. M. UGLIEGA, 11, rue des Messages, 13800 Istres.
- Ch. ULM DES PETITES VERNIÈRES** — FAUVE — LOF 30941 (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Ch. Palès de Loutraki), née le 02-04-83 — Ch. France 84, Club EU DDC 85, Europasièger 85 — Prod. PERRIN POUSSET - Prop. PINCEMIN, St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau. Tél. 46.49.66.37.
- Ch. ROMÉA DES TERRES DE LA RAIRIE** — NOIRE (Phale des Terres de la Rairie x Ch. Lylia du Val de l'Amitié), née le 22-09-80 — Ch. Luxembourg, Europe, Monde 83, Europasièger Int., Ch. France, du Club — Prod. et Prop. Mme PINCEMIN, St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau. Tél. 46.49.66.37.
- Ch. THALIE DE MOURRE FRAIS** — NOIRE — LOF 29316-4728 (Ch. Mike de Mourre Frais x Nashe de la Templerie) - Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.
- Ch. TESSIE DE MOURRE FRAIS - ARLEQUINE** — LOF 29808-4756 (Ch. Rux Conny de Mourre Frais x Katja v.d. Brentjes) - Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.
- Ch. THAIS DE SIFFLE MISTRAL** — FAUVE (Ch. Prinz Aramis of Flowers Kingdom x Panthère de l'Ayguès River) — Ch. Monde 85 — Prop. Mlle PORTIER, Montgeois, Hameau de Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90-33-91-70. Prod. VALETTE.
- Ch. RANA DE LA GRISONNIÈRE** — Noire manteau (Oman du Monbas de la Valterie x Netty de la Grisonnière) - née le 23-07-80 — Ch. France et du Club 1982, Ch. Int - Prod. MAUDRICH — Prop. Mme DEVAUX, 22, rue Abbé Ruellan, 95100 Argenteuil.

LICES RECOMMANDÉES (4 pts - 3 « Excellents » + Radio)

- TANIT II DE TESTAROUMAN** — NOIRE (Radja d'Anneruf x Nefertiti de Testarouman), née le 18-02-82 — Prod. M. HOCQUARD - Prop. M. G. BARREDA, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68-45-71-60 ou 68-45-76-94.
- SPLEEN DES TERRES DE LA RAIRIE** — FAUVE — LOF 28730-4569 (Phale des Terres de la Rairie x Raphaëla du Gui de la Michardière), née le 23-09-81 — Prod. et Prop. PINCEMIN LABROUSSE, St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau.
- ROXANE** — NOIRE (Onyx de Paradi's Park x Lara du Cœur des Andes), née le 15-08-82 — Prop. M. CHEVALLIER, 4, rue des Cardoux, 69360 Serezin-sur-Rhône. Tél. 78-02-14-17.
- TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — ARLEQUINE (Ch. Orest des Terres de la Rairie x Raja de la Templerie), née le 04-04-82 — Prod. Y.-M. MÉRAT — Prop. M. BOURILLON, 33710 Teuillac. Tél. 57-61-31-25.
- UARCYE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — FAUVE — LOF 31140 - Sigle A (Midas du Val de l'Amitié / Néva du Castel de la Michodière) - 6 Exc. + Radio — Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

ÉTALONS INSCRITS ET CONFIRMÉS (1 pt)

- TAIMYR DE SIFFLE MISTRAL** — FAUVE (Bsg - Wsg, Ch. IB Prinz Aramis of Flowers x Panthère de l'Ayguès River) — Prop. M. et Mme VALETTE, Chemin d'Aigues-Vives, 30470 Aimargues. Tél. 66.88.04.84.
- SYDNEY DE LA GRISONNIÈRE** — FAUVE (Jargon von der Rotburg x Anja von Erbach) - Né le 18-02-81 — Prod. MAUDRICH — Prop. M. Aris CONARD, 21, sentier des Larris, 94500 Champigny. Tél. 47-06-62-34.
- Ch. THÉSÉE DU CLOS TEMPLERIE** — BRINGÉ (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Parzé de la Templerie), né le 22-06-82 — Jeune Champion Club à Lunel 83 — Prod. Mme J. MÉRAT - Prop. M. Guy CHOISY, Chemin du Mas de Roue, 34670 Baillargues. Tél. 67-70-15-47.
- TITUS DE LA TEMPLERIE** — BRINGÉ (Ferro v. Klevchen x Julchen v. Schilfkolben), né le 30-01-82 — LOF 22819/4152 — Prod. M. MÉRAT — Prop. Mme BEKAERT, St-Loup de Fribois, 14340 Cambremer. Tél. 31-63-10-21.
- TOBY DU BAS BLEU** — ARLEQUIN (Nachlass de la Forêt de Kaysersberg x Pernell du Bas Bleu), né le 22-02-82 — Domaine du LATTAY, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41-57-60-44.
- KOLLO VOM LINDENKRUG** — ARLEQUIN (frère du Bundessieger Dt Ch. Ingo vom Lindenkrug, fils de Kimbo v. Harlekin x Jette d. Haaburg - HDO Körklasse 1 — Prop. Mme C. MAUDRICH, Le Moulin de l'Écluse, St-Valérien. Tél. 86-88-60-98.
- SOCRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE** — ARLEQUIN (Oman du Monbas de la Valterie x Mathilde du Monbas de la Valterie) - Né le 04/05/81 - 1er Exc. CACS Bapaume 86 — Prop. M. Mme VALLE, 58, rue Nationale, Mérygnies, 59710 Pont-à-Marcq. Tél. 20-59-51-69.
- ULRIK DU DOGGENHAGEN** — NOIR (Shane du Domaine de l'Empereur x Pia du Domaine de la Ribaude), né le 04-05-83 — Contrôle du Prof. Coulon 26-03-85 — Aucun signe de dysplasie — Prop. M. PERRIN, Élevage du Fantôme von Harlekin, 210, rue des Mazures, Mouroux, 77120 Coulommiers. Tél. 64-03-29-31.

- THOGRUL DE TESTAROUMAN** — NOIR (Ch. B et IB Monde, Mike de Mourre Frais x Opalia de Testarouman), né le 11-03-82 — Prop. M. Émile HOCQUARD, Guillemont, Maillères, 40120 Roquefort. Tél. 58-51-43-83.
- UKASE DE LA HAUTE FOUGÈRE** — NOIR (Repp de la Haute Fougère x Shaïla de la Haute Fougère), né le 06-05-83 — Prod. DELAMORINIÈRE — Prop. Serge ANGELICI, 339, rue des Pyrénées, 75020 Paris. Tél. 46-36-65-84.
- ULRICH DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** — NOIR (Scipion de la Châtellerie / Ruby de Carjégu), né le 03-09-83 — Prop. Mme MARCLE, Château de Fontbonné, 24610 St-Martin-de-Gurçon. Tél. 53-80-75-70.
- VICOMTE DU DOMAINE DU LATTAY** — NOIR - Né en 1984 (Savannah x Ch. France, Ch. du Club, Ondo de la Templerie) — Prod. : Élevage DU DOMAINE DU LATTAY, Rue du Lattay, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. pour tous renseignements : 41-57-60-44 — Prop. : M. et Mme A. FOURMONT.
- TIROL DE LA GRISONNIÈRE** — BLEU (Ch. Panther de la Grisonnière x Nodal de la Forêt de Kaysersberg) — CAC-CACIB Caen (M. Baux), meilleur dogue — Prop. Mme MAUDRICH, Le Moulin de l'Écluse, 89150 St-Valérien. Tél. 86-88-60-98.
- HANCO VAN'T XITAHOF, dit Baskerville** — BLEU (Dyno vom Offenstadt x Doeska od Nasa Kuca) - Étalon sélectionné par le Club belge du dogue allemand - LOSH 504 094 - Né le 23/08/83 - Prop. Claudine DE CLERCQ-VERSPEELT, Rue Courte-du-Marais 13-15, 9000 Gand. Tél. 091/23-48-23.
- UREYAL DE LA BENJAMINE** — NOIR (Ch. B 82-83, Ch. Club 82, Ch. Lux., Ch. Belg. 83, Ch. IB 83, Rude de la Templerie x Sarai de Mourre Frais), né le 30-08-83 — Prod. MAUNDER — Prop. Mme Nelly MORABITO, Rés. La Bricarde, Bt Q.266, 13015 Marseille. Tél. 91-65-59-90.
- VAGNER DU CLOS TEMPLERIE** — ARLEQUIN (Ch.B.IB., Orest des Terres de la Rairie x Témis du Clos Templerie - Né le 08/05/84 - Contrôle Prof. Coulon 22/09/85, aucun signe de dysplasie - M. PERRIN, Élevage du Fantôme Von Harlekin, 210, rue des Mazures Mouroux, 77120 Coulommiers. Tél. 64-03-29-31 — Prod. J. MÉRAT.
- VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — ARLEQUIN (Ténor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodière) — Né le 7.09.84 - Sigle A — Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.
- VOGEL DU DOMAINE DES BOIS DORÉS** — NOIR (Ch.B-Ch.IB Rudolf de la Haute Fougère x Prouesse des Compagnons) - Né le 14.03.84 — Prod. Mme A. LE BRONZE — Prop. M. Y. VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60.
- VOLO II DELS PAISOS CATALANS** — NOIR (Sirius de Testarouman x Ursula de Saint-Léonard de Fontmagne) - Né le 13/12/84 — Prod. M. G. BARREDA — Prop. M. Y. VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60.

ÉTALONS ET LICES

Coût annuel de la parution : 50 F

Grille de sélection de la S.C.C. pour le Doggen-Club de France

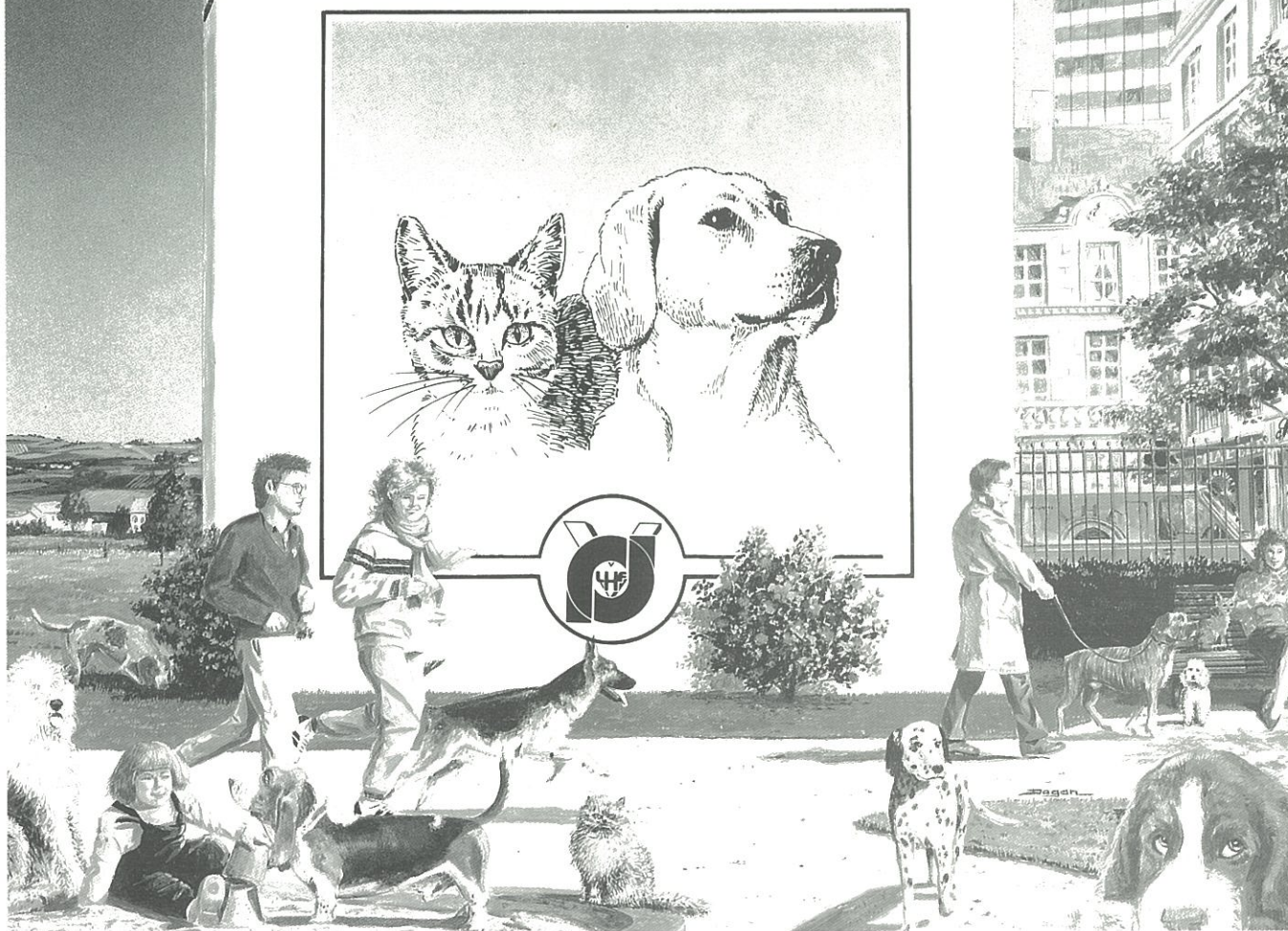
1 point	CONFIRMATION
2 points	CONFIRMATION 1er CHOIX : Pour les sujets ayant obtenu Exc. en nationale d'élevage + Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.).
3 points	JEUNES : Ayant obtenu 3 Exc. Classe Jeune dont un en Nationale d'Élevage + Radiographie des hanches.
4 points	SUJETS RECOMMANDÉS : Sujets d'Élite - Titre + Radiographie des hanches, ou 3 Excellents en Spéciales / 3 juges + Radio des hanches.
5 points	REPRODUCTEUR D'ÉLITE B : Sujets radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (juge spécial). Les mâles avec 3 femelles différentes. Les femelles avec 2 mâles différents.
6 points	REPRODUCTEUR D'ÉLITE A : Sujets d'Élite (titre homologué) radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (juge spécial). Les mâles avec 3 femelles différentes. Les femelles avec 2 mâles différents.

NOUVEAU

POUR NOS AMIS AUSSI

OSTEOCYNESINE®

HOMEOPATHIE



Composition : Calcareo ostreica 3DH, calcarea phosphorica 3DH, calcarea fluorica 3DH, sulfur iodatum 4CH. Excipient q.s.p. 1 comprimé de 1 g.

Indications thérapeutiques : Décalcification des chiennes et des chattes pendant les périodes de gestation et d'allaitement, des chiens soumis à l'effort, des chiens et chats âgés. Trouble de la croissance des chiots, chatons et jeunes sujets.

Contre-indications : néant - aucun résidu.

Mode d'administration : voie orale.

Posologie : Chiens : 2 à 3 comprimés 2 fois par jour. Chiots et chats : 1 à 2 comprimés 2 fois par jour.

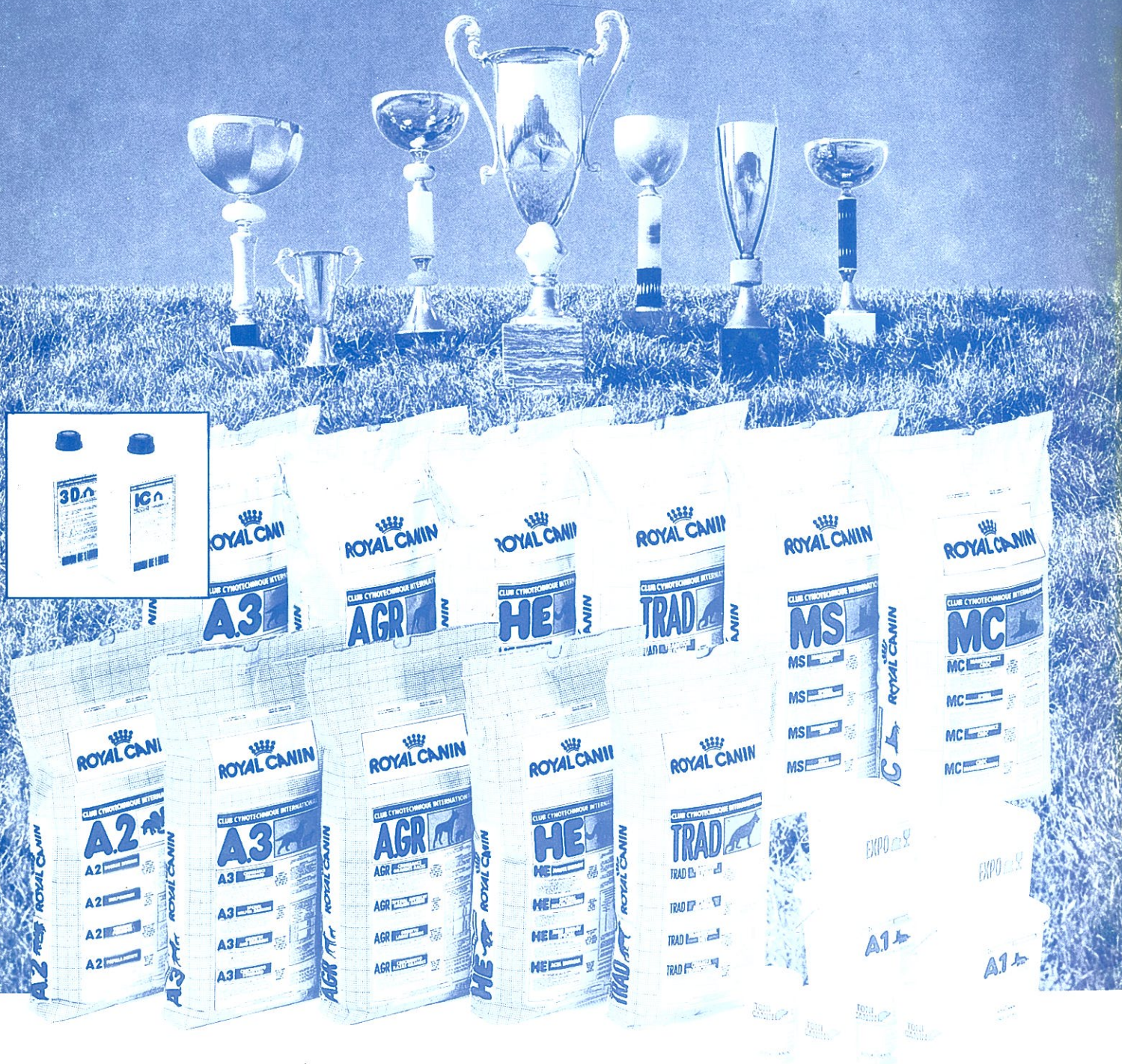
Durée du traitement : cure de 15 jours à 1 mois.

Catégorie légale : usage vétérinaire.

Présentation : Boîte de 100 comprimés. A.M.M. n° 69661690783 NV

Produit des LABORATOIRES HOMÉOPATHIQUES DE FRANCE, délivré en pharmacie et chez votre vétérinaire

demandez conseil à votre vétérinaire ou à votre pharmacien



Gamme " Club Cynotechnique International "

La nouvelle gamme "Club Cynotechnique International" de Royal Canin est destinée aux éleveurs du monde entier. Elaborée en France par les spécialistes Royal Canin de nutrition canine, en relation étroite avec les éleveurs, elle a été spécialement conçue pour couvrir tous les besoins alimentaires spécifiques du chien en élevage, dans toutes les périodes de sa vie (maternité, croissance, travail, maintenance...).


ROYAL CANIN

ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES - TEL. 16 (66) 88.01.69 - TELEX 490 136.

Je désire recevoir vos fiches techniques concernant les produits de la gamme « Club Cynotechnique International »

NOM PRENOM

ADRESSE

A envoyer à Royal Canin 30470 Aimargues B.P. 4